

CACEIS BANK
12 place des États-Unis
F-CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Dépositaire

MONTPENSIER FINANCE
58, avenue Marceau
F-75008 Paris

Société de gestion

CARNEGIE FUND SERVICES S.A.
Rue du Rhône 4
CH-1204 Genève

Représentant

BANQUE CANTONALE DE GENÈVE
Quai de l'Île 17
CH-1204 Genève

Service de paiement

M CLIMATE SOLUTIONS

Le prospectus et les documents « Informations Clés pour l'Investisseur », les statuts, les rapports semestriel et annuel ainsi que la liste des achats et des ventes réalisés pour l'OPC au cours de l'exercice financier peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant de l'OPC :
REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève, Suisse

Sommaire

	Pages
1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	13
3. Rapport de gestion	14
4. Informations réglementaires	37
5. Certification du Commissaire aux Comptes	42
6. Comptes de l'exercice	48
7. Annexe (s)	74
Information SFDR	75
Informations destinées aux investisseurs en suisse	83

I. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

FORME JURIDIQUE

Fonds commun de placement (FCP) de droit français.

CLASSIFICATION

Actions Internationales.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont définies dans le règlement du Fonds.

Les sommes distribuables afférentes aux revenus et afférentes aux plus-values nettes réalisées peuvent être distribuées et/ou capitalisées (et/ou reportées), en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Affectation du résultat net :

Parts « C », « IPC », « R » et « EB » : capitalisation intégrale des revenus nets.

Parts « D » et « Y » : capitalisation et/ou distribution (et/ou report) par décision de la société de gestion.

Affectation des plus-values nettes réalisées :

Parts « C », « IPC », « R » et « EB » : capitalisation intégrale des plus-values nettes réalisées.

Parts « D » et « Y » : capitalisation et/ou distribution (et/ou report) par décision de la société de gestion.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du FCP est de participer à l'évolution des marchés actions internationaux en investissant principalement dans des actions de sociétés dont les initiatives ou les solutions contribuent directement ou indirectement à la réduction des impacts du changement climatique, ou dans des actions de sociétés dont une partie de l'activité concerne les évolutions et développements liés à la thématique de la transition énergétique et climatique.

L'OPCVM se positionnera sur les marchés mondiaux et investira principalement en actions et instruments assimilés à hauteur de 75% minimum, à travers une gestion discrétionnaire de type Bottom Up privilégiant la recherche de la qualité intrinsèque des titres, intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'OPCVM n'est pas indiciel. Toute référence à un indice ne constitue qu'un élément de comparaison a posteriori.

A titre purement indicatif, il pourra toutefois être fait référence à l'indice STOXX Global 1800 (SXWIR Index), indice de référence global, calculé dividendes nets réinvestis.

L'indice STOXX Global 1800 est calculé par Stoxx à partir de ses trois indices régionaux : le STOXX Europe 600, le STOXX North America 600 et le STOXX Asia / Pacific 600. Chacun des 3 indices régionaux est composé de 600 valeurs sélectionnées au sein de la zone géographique en fonction de leur flottant et de leur liquidité moyenne. L'indice est libellé en Euros.

La gestion de l'OPCVM ne suivant pas une gestion indicielle, la performance de l'OPCVM peut s'écarter de l'indice tant à la hausse qu'à la baisse et la composition du portefeuille peut s'écarter nettement de celle de ce dernier.

Information concernant l'indicateur de référence utilisé par l'OPCVM effectuée en conformité avec les dispositions du Règlement UE 2016/1011.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles sur le site internet de l'administrateur : <https://www.stoxx.com/indices>

A la date de la dernière mise à jour du présent Prospectus, l'administrateur de l'indice de référence, STOXX Ltd, est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA.

Le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA est disponible sur le site suivant : https://registers.esma.europa.eu/publication/searchRegister?core=esma_registers_bench_entities.

Au regard du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du conseil du 08 juin 2016, la société de gestion a mis en place les dispositions nécessaires en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

I. Stratégies utilisées

La thématique principale d'investissement est celle de la réduction de l'impact climatique : ainsi toutes les sociétés qui permettront de contribuer directement ou indirectement à la thématique, y compris des sociétés dont seulement une partie de l'activité est liée à cette thématique, sont susceptibles d'être sélectionnées dans le portefeuille.

L'OPCVM poursuit un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

La stratégie de gestion est discrétionnaire. Elle suit une double approche d'identification des valeurs :

- sélection de valeurs sur la base de critères extra-financiers dans l'objectif d'identifier l'implication des entreprises en faveur de la transition énergétique et écologique pour le climat. Certaines activités, telles que le nucléaire ou les énergies fossiles seront exclues. La démarche extra-financière mise en œuvre s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité ;
- complétée par une analyse fondamentale s'appuyant sur une étude quantitative fondée sur des ratios financiers.

L'univers d'investissement est constitué de sociétés cotées sélectionnées sur la base de critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans l'objectif d'identifier l'implication des entreprises en faveur de la transition énergétique et écologique pour le climat. A ce titre, l'OPCVM met en œuvre une approche thématique et non une approche en sélectivité.

Pour chaque ligne susceptible d'entrer dans le portefeuille, une estimation de la part du chiffre d'affaires concourant directement ou indirectement à la transition énergétique et écologique sera réalisée. Les données utilisées sont principalement fournies par MSCI ESG Research, elles pourront être complétées ou mises à jour par la Société de Gestion à partir d'autres sources. Cette mesure sera déterminée à partir d'une estimation du chiffre d'affaires de chaque société réalisée dans les huit catégories d'activités qui entrent dans le champ des « éco-activités » participant à la transition énergétique et écologique et à la lutte contre le changement climatique :

- Énergie ;
- Bâtiment ;
- Économie circulaire ;
- Industrie ;
- Transports propres ;
- Technologies de l'information et de la communication ;
- Agriculture et forêt ;
- Adaptation au changement climatique.

Entrent dans le champ de la transition énergétique et écologique, les activités concourant directement ou indirectement au développement des énergies renouvelables (éolienne, solaire, géothermique, hydraulique, marine, issue de la biomasse, etc.), à l'efficacité énergétique et la faible empreinte carbone des bâtiments et processus industriels, l'économie circulaire, aux transports propres, à l'agriculture et la foresterie, aux infrastructures d'adaptation au changement climatique, etc. Ce sont des « activités qui produisent des biens et services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles, c'est-à-dire destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages environnementaux à l'eau, l'air et le sol et les problèmes relatifs aux déchets, aux bruits et aux écosystèmes pour le bien-être de l'Homme ».

Une participation indirecte peut par exemple consister en des financements, des prises de participation dans des entreprises impliquées, la fabrication de composants utilisés dans le cadre d'« éco-activités », des consommations de produits issus d'« éco-activités ».

Les valeurs sont typées en fonction du pourcentage de leur chiffre d'affaires réalisé dans des « éco-activités » :

- Valeurs de type I, entreprises réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans les « éco-activités » ;
- Valeurs de type II, entreprises réalisant de 10% à 50% exclu de leur chiffre d'affaires dans les « éco-activités » ;
- Valeurs de type III, entreprises réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les « éco-activités ».

La stratégie d'investissement de l'OPCVM respectera la contrainte suivante :

- Les valeurs de type I représenteront au moins 20% des encours du portefeuille ;
- Les valeurs de type I ou de type II représenteront au total au moins 75% des encours du portefeuille ;
- Les encours du portefeuille dits « de diversification », regroupant des valeurs de type III ou d'autres titres de créance et instruments du marché monétaire, peuvent représenter jusqu'à 25%.

Les valeurs de type III figurant dans les encours « de diversification » regroupent 2 catégories de valeurs :

- Des actions de sociétés qui ne répondent à aucune contrainte de pourcentage de chiffre d'affaires lié à des « éco-activités », tout en étant sélectionnées dans le même univers de valeurs potentiellement investissable qui font l'objet d'une notation interne. Les entreprises pourront par exemple présenter un profil carbone bas, sans pour autant exercer une des huit « éco-activités » éligibles, ou présenter une bonne note d'implication dans la transition énergétique et écologique, mais moins de 10% du chiffre d'affaires issu d'une des huit « éco-activités » ;
- Les titres de créance et instruments du marché monétaire, pour lesquels aucune contrainte de chiffre d'affaires ne sera appliqué aux émetteurs.

La survenance de controverses notamment liées à l'environnement fera l'objet d'une attention particulière. Les sociétés faisant l'objet d'une controverse très sévère liée à l'environnement, ou plus généralement d'une controverse ESG très sévère seront exclues de l'univers d'investissement. Le suivi des controverses s'appuiera principalement sur la recherche fournie par MSCI ESG Research.

La sélection du gérant s'effectuera principalement au sein des sociétés contribuant à la réduction des impacts sur le changement climatique, ou participant directement ou indirectement aux évolutions et développements liés à la transition écologique et climatique. L'approche de prise en compte de critères extra-financiers est une approche thématique, qui s'appuie sur la méthodologie propriétaire d'analyse, M Climat, développée par Montpensier Finance, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés. L'ensemble des valeurs en portefeuille fera l'objet d'une analyse selon la méthode M Climat.

Dans le choix de ces valeurs, le gérant complètera l'analyse des critères extra-financiers, par une analyse des caractéristiques propres des sociétés et leurs perspectives, en s'appuyant sur une approche par les fondamentaux des sociétés dans une perspective à long terme. Le gérant s'appuiera sur la compréhension du business model et sur la stratégie de développement de l'entreprise, mais également sur la prise en compte des anticipations de croissance de l'activité et sur la valorisation de l'entreprise.

Les étapes d'identification des valeurs potentiellement investissables entrant dans le type I (entreprises réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans les « éco-activités ») et II (entreprises réalisant de 10% à 50% exclu de leur chiffre d'affaires dans les « éco-activités ») peuvent être résumées ci-après (pour plus de détails, voir le Document précontractuel SFDR annexé au présent prospectus, et le Code de Transparence de l'OPCVM disponible sur le site internet de la société de gestion) :

1/ L'univers de départ est obtenu à l'issue d'un double process quantitatif qui a comme objectif d'une part d'identifier les valeurs sur lesquelles suffisamment de données sont disponibles, en s'appuyant notamment sur les données MSCI relatives aux valeurs de l'indice MSCI ACWI Investable Market Index (IMI), qui regroupe environ 9 200 entreprises de petite, moyenne et grande capitalisation, dans 23 pays développés et 27 pays émergents. A l'issue de ce process environ 8 200 valeurs sont conservées. Sur ces valeurs, un second process quantitatif est appliqué à partir de données extra-financières, ayant comme objectif l'exclusion des valeurs :

- Impliquées dans la production d'énergie nucléaire (ou la fourniture de produits et/ou services à l'industrie nucléaire, dont la part du chiffre d'affaires liée à ces activités est supérieure à 15%) ;
- Producteurs d'énergies fossiles ;
- Objet de controverse très sévère Environnement ou ESG.

Ce process permet de déterminer l'univers d'investissement du fonds qui est ainsi réduit à environ 6 100 valeurs.

2/ Cette deuxième étape consiste à déterminer l'univers potentiellement investissable, sur la base des résultats de l'étape 1. Les valeurs ainsi identifiées font l'objet de trois notations internes : 2 notations liées à l'Environnement, et une notation fondamentale.

Notations liées à l'environnement :

- Une note d'implication dans la transition énergétique et écologique, appréhendée selon différentes thématiques, par exemple : énergie renouvelable, eau, économie circulaire, immobilier vert, clean tech, émissions toxiques, ...
- Une note de profil carbone qui tient compte de l'intensité des émissions carbone et des objectifs de réduction des émissions carbone des sociétés.

Ces deux notations sont calculées à partir de données quantitatives et qualitatives extra-financières, principalement fournies par MSCI ESG Research. Celles-ci peuvent être complétées ou amendées par la Société de Gestion à partir d'autres sources.

Afin de déterminer l'univers potentiellement investissable, un dernier filtre est appliqué. Il consiste à exclure de l'univers les 20% de valeurs qui ont les plus mauvaises notes Implication dans la Transition Énergétique et Écologique ITE et les 20% de valeurs qui ont les plus mauvaises notes Profil Carbone, dans l'objectif d'améliorer le couple « Part Verte » / Profil Carbone du portefeuille. Ce processus aboutit à l'exclusion d'environ 1 700 valeurs, soit un univers potentiellement investissable d'environ 4 400 valeurs.

- Puis, ces notations, associées à une analyse qualitative de l'activité des sociétés, permettent de qualifier les sociétés au regard de leur implication dans la transition énergétique et écologique, et de catégoriser leur activité parmi les « éco-activités ».

Notation fondamentale :

- Une note d'analyse fondamentale (solidité financière, capitalisation/flottant, liquidité, ...), déterminée à partir de ratios financiers, et de données de marché est également déterminée.

L'objectif de cette étape est d'identifier les valeurs présentant un profil qualifiant au regard du couple critères environnementaux / critères fondamentaux, afin d'identifier les valeurs potentiellement investissables.

3/ L'estimation de la part du chiffre d'affaires lié aux huit catégories d'activités éligibles est ensuite prise en compte, afin de qualifier la typologie I ou II des valeurs potentiellement investissables, au regard des huit catégories d'activité participant à la transition énergétique et écologique et à la lutte contre le changement climatique.

Les critères Sociaux et de Gouvernance sont ensuite pris en compte lors de l'analyse qualitative ESG conduite sur les valeurs. Tout d'abord, pour la gouvernance, nous examinons si l'alignement d'intérêts entre les parties prenantes est suffisant. Pour les caractéristiques sociales, nous nous attachons à la qualité suffisante du dialogue social au sein de l'entreprise. Pour cela, nous pouvons nous appuyer sur des données quantitatives et qualitatives extra-financières, principalement fournies par MSCI ESG Research. Celles-ci peuvent être complétées ou amendées par la Société de Gestion à partir d'autres sources.

4/ Ensuite, le gérant détermine la composition du portefeuille en sélectionnant des valeurs parmi celles identifiées plus haut, en respectant les contraintes de répartition par « part verte » du portefeuille. Ainsi, toutes les valeurs en portefeuille font l'objet de l'analyse extra-financière décrite plus haut.

La démarche extra-financière mise en oeuvre est présentée dans le Code de Transparence de l'OPCVM disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

Les données utilisées sont principalement fournies par MSCI ESG Research, elles pourront être complétées ou mises à jour par la Société de Gestion à partir d'autres sources.

En outre, au minimum 90% des valeurs en direct en portefeuille sont analysées selon une double approche ESG et fondamentale.

Les valeurs de type III (entreprises réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités) seront sélectionnées par le gérant dans le même univers potentiellement investissable, mais sans appliquer de contrainte relative à l'exercice par l'entreprise d'une des huit « éco-activités » éligibles aux types I et II.

En outre, un scoring ESG du portefeuille est réalisé par Montpensier Finance à partir des notations des valeurs en portefeuille. Ce scoring est obtenu à partir des notes ESG Ratings fournies par MSCI ESG Research, éventuellement amendées par notre analyse en interne. Le scoring du portefeuille est calculé en tenant compte du poids de chaque valeur.

Limites méthodologiques identifiées par la Société de Gestion :

- La disponibilité et la qualité des données. Dans son analyse, la Société de Gestion utilise notamment des éléments fournis par MSCI ESG Research (complétés et/ou amendés le cas échéant par la Société de Gestion) issues pour partie des données qualitatives et quantitatives publiées par les entreprises elles-mêmes. Les analyses conduites sont donc dépendantes de la qualité et de la fiabilité de ces informations, qui peuvent être incomplètes et hétérogènes, dont le périmètre de reporting peut varier dans le temps, ... ;
- Les éléments pris en compte dans son analyse extra-financière ont été choisis par la Société de Gestion dans le cadre de la méthodologie propriétaire d'analyse extra-financière qu'elle a développée, et ne sont, par définition, pas exhaustifs. En outre, les éléments utilisés sont mis à jour périodiquement et peuvent être obsolètes entre deux mises à jour ;
- Les conclusions de l'analyse extra-financière conduite par la Société de Gestion sur une entreprise peuvent évoluer dans le temps, en fonction de multiples facteurs objectifs et subjectifs. En outre, la survenue d'événements, tels une controverse, peut conduire à réviser une analyse.

Le degré d'exposition au risque actions est au minimum de 75% et est limité à 100% de l'actif net de l'OPCVM, à travers une gestion active et discrétionnaire de type « bottom up », privilégiant le choix intrinsèque des valeurs, c'est à dire essentiellement le stock picking sur les différents marchés mondiaux.

L'OPCVM peut investir sur des valeurs de toutes tailles de capitalisation, y compris des valeurs de petite capitalisation (ie dont la capitalisation boursière est inférieure à 1.5 Milliard d'Euros), jusqu'à 100% de son actif net.

L'OPCVM peut investir sur l'ensemble des marchés mondiaux, dont les marchés émergents, sachant que l'exposition sur les marchés émergents ne pourra pas excéder 40% de l'actif net. Le fonds sera de ce fait exposé au risque de change. Des couvertures de change peuvent de façon ponctuelle et discrétionnaire être mises en place pour couvrir tout ou parties de certaines devises dans un but de protection du portefeuille et de recherche de l'objectif de valorisation du capital à long terme.

L'OPCVM peut investir en actions ou parts d'Organismes de Placement Collectif. Les investissements en parts d'OPC sont limités à 10% de l'actif net de l'OPCVM.

Les investissements en obligations peuvent être compris entre 0% et 25% de l'actif net de l'OPCVM. Les investissements en instruments du marché monétaire peuvent être compris entre 0% et 10% de l'actif net de l'OPCVM.

Des investissements pourront également être réalisés en obligations convertibles et assimilées dans la limite de 25% de l'actif net du Fonds.

2/ Les actifs (hors dérivés)

L'OPCVM est investi, dans le respect des ratios prévus par la réglementation et le présent prospectus, dans des titres, jusqu'à 100% de son actif net. Toutefois en cas d'ajustements liés aux souscriptions/rachats, l'investissement peut dépasser de manière résiduelle cette limite.

➤ Les actions :

L'OPCVM est exposé en permanence à 75% minimum et jusqu'à 100% de son actif net sur le marché des actions internationales de toutes capitalisations y compris de petites capitalisations (ie dont la capitalisation boursière est inférieure à 1.5 Milliard d'Euros) et moyennes capitalisations, dans tous les secteurs économiques, et toutes les zones géographiques.

Aucune allocation géographique n'est déterminée a priori par le gérant.

Le taux d'investissement en actions et valeurs assimilées du fonds peut varier de 75 à 100% de l'actif net.

Le Fonds peut investir dans des actions cotées dans la limite de 100% de l'actif net du Fonds ; et dans des valeurs assimilées (certificats d'investissement, obligations convertibles...) dans la limite de 25% de l'actif net du Fonds.

➤ Les titres de créances, instruments du marché monétaire et obligations

En fonction des anticipations du gérant sur les risques et opportunités de marché et de ses convictions, l'OPCVM pourra réaliser des investissements en obligations, et produits de taux. Ces investissements pourront représenter entre 0 et 25% des actifs nets de l'OPCVM.

La répartition dette privée/dette publique n'est pas déterminée à l'avance. Elle sera effectuée par le gérant en fonction des opportunités de marché et de ses convictions. De même, le gérant déterminera la durée et la sensibilité des obligations qu'il détiendra en portefeuille.

Aucune autre contrainte relative à la notation (ou jugée équivalente par la société de gestion) n'est imposée au gérant. L'OPCVM pourra investir en obligations de catégorie jugée spéculative « High yield » par la Société de Gestion. Ces investissements pourront représenter entre 0 et 25% des actifs nets de l'OPCVM.

La Société de Gestion mène sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs, dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie, ainsi que des OPCVM/FIA exposés en titres de taux. La Société de Gestion ne recourt pas mécaniquement, ni ne s'appuie exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation, et met en place une analyse du risque de crédit et des procédures permettant la prise des décisions de gestion.

Les émetteurs ne sont pas nécessairement ne seront pas nécessairement sélectionnés sur la base de critères ayant comme objectif d'identifier l'implication des entreprises en faveur de la transition énergétique et écologique pour le climat. Ils pourront entrer dans les encours dits « de diversification », regroupant des émetteurs de type III, et seront donc dans ce cas pris en compte pour déterminer le maximum de 25% de valeurs de type III (entreprises réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les « éco-activités »).

Le taux d'exposition aux instruments de taux peut varier de 0 à 25% de l'actif net de l'OPCVM.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, l'OPCVM peut investir sur des titres de créances et des instruments du marché monétaire : titres de créances négociables français et étrangers, Euro Medium Term Notes, et Euro Commercial Paper (français ou étrangers), certificats.

Les TCN pourront être des titres négociables à court terme d'une durée initiale inférieure ou égale à 1 an et des titres négociables à moyen terme d'une durée initiale supérieure à 1 an .

L'utilisation des instruments du marché monétaire peut varier de 0 à 10% de l'actif net de l'OPCVM.

➤ **Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA :**

L'OPCVM pourra investir au maximum 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

Le taux d'investissement en OPCVM, y compris des ETF (exchange traded funds) de droit français ou européen peut varier de 0 à 10% de l'actif net.

Le taux d'investissement en FIA de droit français ou européen, répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, peut varier de 0 à 10% de l'actif net.

Les FIA dans lesquels investira l'OPCVM seront des FIA destinés à des investisseurs non professionnels.

Ces investissements peuvent être réalisés par le gérant dans le cadre de la gestion de la trésorerie de l'OPCVM ou en complément des investissements directs en actions.

L'OPCVM se réserve la possibilité d'investir dans des OPC de toute classification gérés ou promus par Montpensier Finance ou par des sociétés de gestion externes, dans le respect de l'objectif de gestion.

3/ Les instruments dérivés

L'OPCVM peut intervenir sur des instruments financiers à terme.

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré (Opérations de change à terme)

L'OPCVM peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, et sur les opérations de change à terme négociées de gré à gré.

Risques sur lesquels la gestion peut intervenir :

- Actions, titres et valeurs mobilières assimilées
- Taux
- Change

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture actions, titres et valeurs mobilières assimilées, de taux, de change
- Exposition actions, titres et valeurs mobilières assimilées, de taux
- Arbitrage

L'OPCVM pourra couvrir tout ou partie du risque de change éventuel par le biais d'opérations de change à terme ou de swap de change portant sur les devises des pays présentant des marchés réglementés.

Nature des instruments utilisés :

- Futures sur indices actions, ou taux/obligations des marchés internationaux, et sur devises
- Options sur indices des marchés internationaux, et sur devises
- Change à terme
- Swaps de change

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, couverture actions, titres et valeurs mobilières assimilées, de taux, de change,
- Augmentation de l'exposition au marché, exposition actions, titres et valeurs mobilières assimilées, taux,
- Reconstitution d'une exposition synthétique du portefeuille aux risques taux et/ou actions.

Ces opérations seront effectuées dans la limite de 100% maximum de l'actif net de l'OPCVM. L'utilisation d'instruments dérivés pourra conduire à modifier l'exposition de l'OPCVM, dans la limite des niveaux d'exposition spécifiés dans le présent prospectus.

Concernant les instruments dérivés utilisés dans le cadre du risque de change :
De par leur nature, ces opérations n'entrent pas dans le champs d'application de l'analyse ESG.

Concernant les instruments dérivés utilisés dans le cadre des risques actions, obligations et taux. L'OPCVM n'a pas vocation à réaliser de telles opérations, même s'il est autorisé à le faire :

- L'utilisation d'instruments dérivés à titre de couverture est réalisée en cohérence avec la politique ESG de l'OPCVM, qui reste investi en valeurs analysées selon les critères ESG décrits dans la stratégie d'investissement.
- L'utilisation de dérivés à titre d'exposition revêt un caractère exceptionnel et provisoire, par exemple lié à des mouvements de passif.

L'OPCVM n'aura pas recours aux « Total Return Swap » (TRS).

4/ Les titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir dans des obligations convertibles, qui par leur nature sont assimilables à des titres intégrant des dérivés. L'OPCVM n'investira pas dans des obligations convertibles contingentes (CoCos).

Le gérant pourra également intervenir sur les warrants en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer à des risques obligations et/ou actions.

Les warrants seront utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition du portefeuille.

Les produits structurés seront principalement utilisés dans un but d'exposition du portefeuille, tout en recherchant une maîtrise du risque associé à l'investissement réalisé.

Les instruments pourront être des titres négociables à court terme d'une durée initiale inférieure ou égale à 1 an et des titres négociables à moyen terme d'une durée initiale supérieure à 1 an.

Le gérant pourra investir en obligations convertibles et assimilés, via des OPC et/ou ETF et/ou en direct.

L'utilisation des titres intégrant des dérivés pourra conduire à augmenter l'exposition de l'OPCVM au risque du sous-jacent, dans la limite des degrés d'exposition spécifiés dans le présent prospectus.

L'utilisation de ce type d'instruments peut varier de 0 à 10% de l'actif net de l'OPCVM, à l'exception des obligations convertibles qui pourront représenter jusqu'à 25% de l'actif net de l'OPCVM.

5/ Les dépôts

Dans un but de gestion de la trésorerie et d'optimisation des revenus, l'OPCVM peut procéder à des dépôts dans la limite de 10% de ses actifs nets.

6/ Les emprunts d'espèces

L'OPCVM peut être occasionnellement emprunteur d'espèces, dans la limite de 10% de ses actifs nets, sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces. Ce cas pourra essentiellement résulter de décalage entre les dates de valeur des règlements des opérations.

7/ Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Néant.

8/ Contrats constituant des garanties financières

Dans le cadre de la conclusion d'opérations sur instruments dérivés et/ou de change à terme, l'OPCVM peut être amené à verser et/ou recevoir une garantie financière (collatéral).

Les garanties financières reçues ont pour objet de réduire l'exposition de l'OPCVM au risque de défaut d'une contrepartie. Elles sont uniquement constituées d'espèces. Les garanties reçues seront évaluées sur une base de prix de marché (mark-to-market) lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

Toute garantie financière donnée ou reçue pourra être réutilisée. Notamment, l'OPCVM peut réinvestir les garanties financières reçues conformément à la réglementation en vigueur.

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs et/ou du type d'opérations et peuvent être des risques de contrepartie ou des risques de liquidité.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Il appartient à chaque investisseur préalablement à toute prise de décision d'investissement d'analyser le risque inhérent à celui-ci et de s'assurer qu'il est conforme à ses objectifs, ses contraintes, son horizon de placement.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur une sélection de valeurs.

Il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les valeurs les plus performantes. Plus généralement, il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performants, ou pas ou peu investi au bon moment sur les marchés et les valeurs les plus performants.

La performance de l'OPCVM peut donc être inférieure à l'objectif de gestion, voire la valeur liquidative de l'OPCVM peut avoir une performance négative.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à celui payé à l'achat. La valeur liquidative de l'OPCVM peut, en outre, avoir une performance négative. L'OPCVM ne comporte aucune garantie ni protection du capital. Le capital initialement investi est notamment exposé aux aléas du marché, et peut donc ne pas être intégralement restitué. L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

Risque action :

L'OPCVM est exposé en permanence à hauteur de 75% minimum sur le marché des actions émises dans un ou plusieurs pays.

Le gérant sélectionne des actions et il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les actions des sociétés les plus performantes. Les marchés actions peuvent connaître de fortes variations, les fluctuations de cours des valeurs et des marchés auxquelles le portefeuille est exposé peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative. L'investisseur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des marchés auxquels le portefeuille de l'OPCVM est exposé. Si les actions ou les marchés auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

Risque lié aux investissements en titres de petites et moyennes capitalisations (small & mid caps) :

Le gérant pouvant investir sur des valeurs de petites capitalisations (ie dont la capitalisation boursière est inférieure à 1.5 Milliard d'Euros) et moyennes capitalisations (ie dont la capitalisation boursière est inférieure à 7 Milliards d'Euros) jusqu'à 100% de l'actif net.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites et moyennes capitalisations (small et mid caps) sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. Pour ces raisons ces titres peuvent présenter des risques pour les investisseurs, et notamment de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de ces marchés et plus particulièrement pour le marché des petites capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de change :

L'OPCVM peut investir dans la limite de 100% de l'actif, dans des instruments libellés dans des devises autres que celles de la Zone Euro, l'exposition maximale au risque de change pouvant atteindre 100% de l'actif net De l'OPCVM.

Les fluctuations de ces monnaies par rapport à l'euro peuvent avoir une influence positive ou négative sur la valeur de ces instruments. La valeur liquidative de votre OPCVM peut donc baisser si le taux de change varie.

Risque de liquidité :

Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquels l'OPCVM peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions. La valeur liquidative peut baisser lorsque l'OPCVM est exposé à ce risque.

Risque en matière de durabilité :

L'OPCVM est exposé au risque qu'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance, s'il survient, puisse avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur des titres en portefeuille. Les risques en matière de durabilité sont liés, entre autres, aux événements " climat " résultant du changement climatique (les " Risques Physiques ") ou à la réponse de la société face au changement climatique (les " Risques de Transition "), qui peuvent entraîner des pertes inattendues susceptibles d'affecter les investissements réalisés par les fonds.

Les événements sociaux (par exemple les inégalités, l'inclusivité, les relations de travail, l'investissement dans le capital humain, la prévention des accidents, le changement de comportement des clients, etc.) ou le manque de gouvernance (par exemple des violations significatives et répétées des accords internationaux, les problèmes de corruption, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente, etc.) peuvent également engendrer des risques en matière de durabilité.

Le risque de durabilité est évolutif, il varie en fonction des activités des sociétés en portefeuille, il peut également varier selon les secteurs et les zones géographiques, voire même le pays où la société est enregistrée ou les pays dans lesquels elle opère. En raison de la multiplicité des risques de durabilité, l'exposition à ces risques ne peut être évitée et la survenance d'un ou plusieurs risques de durabilité peut avoir un impact négatif sur la performance de l'OPCVM. Dès lors, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser de manière décorrélée des marchés.

Dans l'objectif de limiter le risque de durabilité, la politique d'exclusion mise en œuvre vise à identifier les sociétés dont les pratiques sont considérées comme controversées d'un point de vue environnemental, social et/ou de gouvernance.

L'analyse extra-financière conduite par la société de gestion complète ce process et vise à identifier les entreprises qui ne seraient pas en ligne avec ses attentes en matière de gouvernance des entreprises ou d'impact des entreprises sur l'environnement et la société, dans l'objectif de détenir en portefeuille uniquement des valeurs ayant de bonnes pratiques ou un impact positif ou neutre.

Cependant, il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés :

L'OPCVM peut intervenir sur les instruments dérivés. Le gérant pourra intervenir sur le risque action à titre d'exposition et/ou, de couverture, ainsi que sur le risque de change à titre de couverture.

L'exposition au marché action résultant à la fois de positions du bilan et des engagements hors bilan varie de 75% à 100%. L'utilisation d'instruments dérivés ne pourra pas avoir pour conséquence une surexposition du portefeuille au-delà de 100% de l'actif net.

L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse. D'une manière générale, l'utilisation de tels instruments peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels l'OPCVM est investi.

L'utilisation d'instruments financiers à terme en couverture a pour conséquence de sous-exposer l'OPCVM par rapport à son niveau d'investissement, tout en restant dans les limites d'exposition prévues au prospectus. En conséquence, en cas de hausse des marchés l'OPCVM peut avoir une performance inférieure aux marchés, voire négative.

L'utilisation d'instruments financiers à terme en exposition a pour conséquence de surexposer l'OPCVM par rapport à son niveau d'investissement, tout en restant dans les limites d'exposition prévues au prospectus ce qui en cas de baisse des marchés actions peut entraîner une baisse plus rapide et plus significative que celle des marchés sur lesquels l'OPCVM est investi.

Risque d'investissement sur les marchés émergents :

L'OPCVM pouvant investir jusqu'à 40% de son actif net en actions et obligations des pays émergents, l'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés ci-dessus peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Les mouvements de marchés peuvent être plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les pays développés. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser rapidement et fortement.

En outre, ces investissements peuvent être exposés à des risques réglementaires et/ou opérationnels accrus, pouvant provoquer jusqu'à une perte de propriété des titres en portefeuille.

Risque de taux :

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

L'OPCVM est exposé aux instruments de taux à hauteur de 25% maximum de l'actif net par l'intermédiaire d'investissements directs et/ou en instruments dérivés, et/ou par l'investissement dans des OPC. Le portefeuille est sensible aux variations des taux d'intérêt dont l'évolution dépend des conditions économiques, politiques ou boursières ou de la situation spécifique d'un émetteur.

Risque de crédit :

En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité de signature des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est pas en mesure de rembourser ou de verser à la date contractuelle les intérêts prévus, la valeur des obligations dans lesquelles est investi l'OPCVM directement ou indirectement par l'intermédiaire d'OPC, baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Ce risque peut être accru du fait d'intervention sur des titres spéculatifs.

Risque lié aux titres spéculatifs :

L'attention des souscripteurs est appelée sur la possibilité d'investissement, entre 0% et 25% maximum de l'actif net de l'OPCVM, en titres jugés spéculatifs par la société de gestion, dont la notation est inexistante ou basse et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. En conséquence, ce produit est destiné à des investisseurs suffisamment expérimentés pour pouvoir en évaluer les mérites et les risques.

Risque lié aux obligations convertibles :

Le degré d'exposition aux obligations convertibles et assimilés sera compris entre 0% et 25% maximum de l'actif net. L'OPCVM peut connaître un risque direct ou indirect action ou de taux/crédit, lié à l'investissement en direct dans des obligations convertibles ou assimilés. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible (c'est-à-dire valeur de l'option de conversion correspondant à la possibilité de convertir l'obligation en action). Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de contrepartie :

L'OPCVM peut utiliser notamment des opérations de change à terme de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties (établissement bancaire notamment), exposent potentiellement l'OPCVM au risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement. Ainsi, la valeur liquidative peut baisser.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Souscripteurs concernés : Tous souscripteurs.

Les parts C, D et IPC sont principalement destinées aux Investisseurs Institutionnels, et investisseurs sous mandat de gestion ou souscrivant via des intermédiaires ne pouvant percevoir de rémunération autre que par leurs clients. Les parts R sont principalement destinées à être distribuées par des compagnies d'assurance ou des sociétés de gestions tierces.

Les parts EB sont principalement destinées aux Investisseurs Institutionnels, et investisseurs sous mandat de gestion ou souscrivant via des intermédiaires ne pouvant percevoir de rémunération autre que par leurs clients. Les parts Y sont réservées à la Sicav Amundi Funds.

Profil type de l'investisseur :

L'OPCVM s'adresse à des investisseurs ayant comme objectif de valoriser à long terme leur capital par le biais des marchés d'actions internationales liées directement ou indirectement à la thématique de la réduction des impacts du changement climatique, et plus généralement à la transition énergétique et climatique ; et qui acceptent de s'exposer à un risque action important.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte du patrimoine personnel, des besoins actuels, de la durée recommandée de ce placement mais également du souhait de prendre des risques du fait de la volatilité inhérente au marché des actions.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPC.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation avec son conseiller habituel.

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

- Mise en place d'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit de « Swing Pricing » avec seuil de déclenchement : 6 novembre 2023
- Mise en place de la faculté de mettre en œuvre un dispositif de plafonnement des rachats, dit « gates » : 6 novembre 2023

CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

- N/A

3. RAPPORT DE GESTION

ENVIRONNEMENT ET MARCHES FINANCIERS

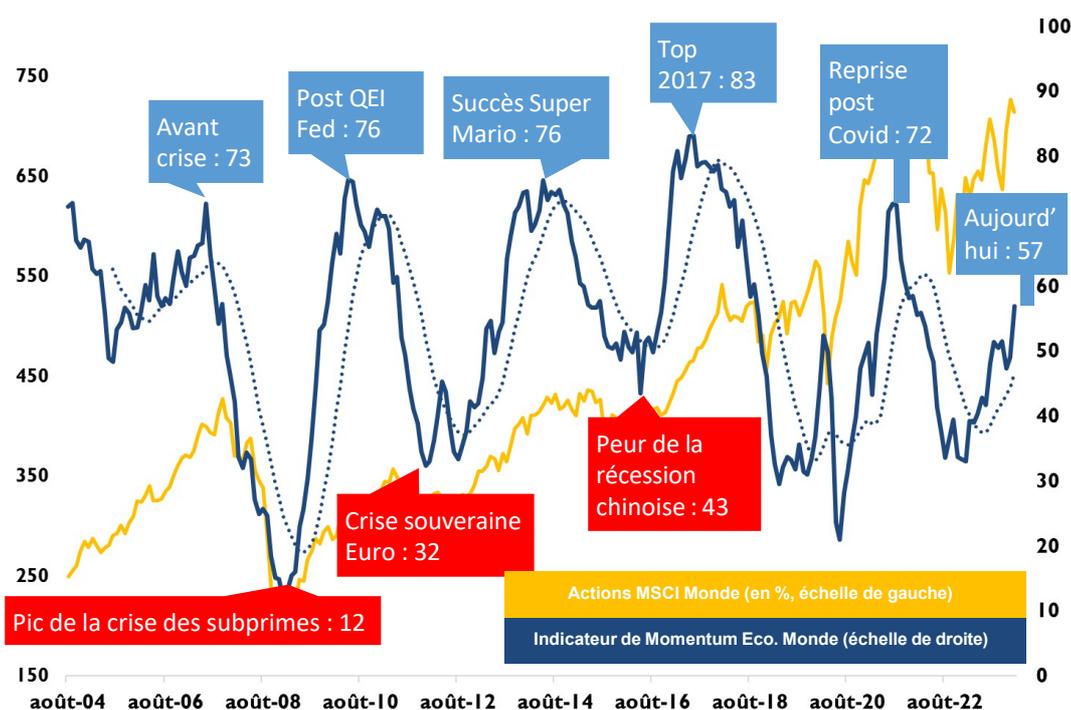
Croissance mondiale

Après un premier semestre marqué par les craintes de récession et les conséquences du très fort resserrement des conditions monétaires sur la stabilité du système financier international, le second semestre 2023 a été dominé par la déception quant à la vigueur de la croissance chinoise malgré une stabilisation en fin d'année, par le retour du risque géopolitique, et par les anticipations de baisses de taux d'intérêt dans le sillage de la nette détente des indices d'inflation.

Alors que l'année avait débuté sous de bons auspices avec l'espoir d'une puissante relance en Chine après la fin du zéro CoVid, la déception quant à la vigueur de celle-ci n'a fait que se renforcer au fil des mois.

L'absence de réelle traction chinoise et les effets progressifs du resserrement monétaire généralisé n'a pas empêché un net redressement du Momentum Economique Mondial à partir de la fin du premier trimestre, grâce à la vigueur jamais démentie de l'économie américaine, portée à la fois par l'optimisme inébranlable du consommateur d'Outre-Atlantique, et par un puissant soutien budgétaire fédéral, qui a permis en particulier aux investissements manufacturiers de se relancer avec force tout au long de l'année.

LE MOMENTUM ECO MONDE REMONTE EN 2023



L'indicateur de momentum économique prend en compte les dernières publications du chômage, des ventes de détail, de la balance commerciale, de l'indicateur avancé du PIB, de la confiance du consommateur, du PMI, de la confiance économique et de la production industrielle.



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 5 Janvier 2024

Tandis que le gel du front de la guerre en Ukraine semble avoir stabilisé la situation à l'Est de l'Europe, les soudaines tensions au Moyen-Orient après les attentats du 7 octobre en Israël, sont venues rappeler aux investisseurs l'importance de cette région du Monde pour l'approvisionnement énergétique de la planète et pour le commerce mondial. Même si, à ce stade, les conséquences économiques semblent demeurer limitées, la situation reste sous très haute surveillance.

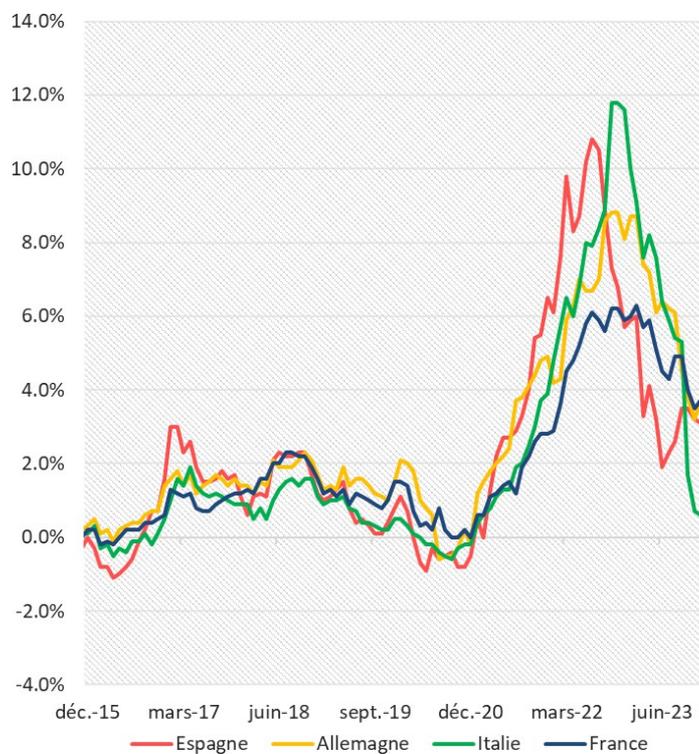
L'absence de tension sur les prix du pétrole en dépit des craintes géopolitiques, a facilité la poursuite de la baisse des indices d'inflation en Europe comme aux Etats-Unis. L'atteinte du seuil des 2% de progression des prix semble désormais à portée de main. Cette nette détente de la dynamique des prix mondiaux, en dépit des craintes toujours présentes d'une possible résurgence, a permis aux banques centrales de laisser envisager une prochaine baisse de leurs taux directeurs en 2024, ce qui pourrait constituer un important support pour la croissance mondiale.

Aux États-Unis, l'emploi reste solide malgré une normalisation rapide en fin de période, ce qui conforte le consommateur américain et permet toujours d'espérer un atterrissage en douceur de l'activité alors que le secteur manufacturier est sous pression malgré la forte progression des investissements, dopés par les plans de soutien de l'administration Biden. Les services résistent également et demeurent un des rares secteurs où la pression inflationniste persiste. Après le puissant signal d'alarme de la faillite le 10 mars dernier, de Silicon Valley Bank, le secteur financier s'est stabilisé, et devrait profiter de la détente des conditions de financement. Reste que l'année qui vient sera rythmée par les turbulences autour de l'élection présidentielle de novembre prochain et du possible retour d'un Trump revanchard.

En Chine, après la fin du zéro-CoVid, la reprise a été franchement décevante, entravée par les difficultés toujours très importantes du secteur immobilier et par l'atonie de la demande interne qui n'a pu être compensée par le moteur des exportations en raison de la baisse de la dynamique mondiale. Un plan de relance fiscale serait à même de redonner confiance au pays et redonner l'envie aux investisseurs étrangers de revenir, en dépit de la volonté de reprise en mains de larges pans de l'économie par les autorités politiques. Le temps presse et la pression sociale pourrait forcer la main au pouvoir de Pékin alors que le chômage, à 6,6%, est en forte progression.

Après une période d'inflation élevée, le Vieux Continent connaît désormais une décrue rapide de la dynamique des prix, bien que les indices « cœur » demeurent nettement au-dessus de l'objectif des 2% de la BCE, ce qui incite à la prudence quant à la rapidité des baisses de taux attendus par le marché.

L'INFLATION REBAISSE EN ZONE EURO



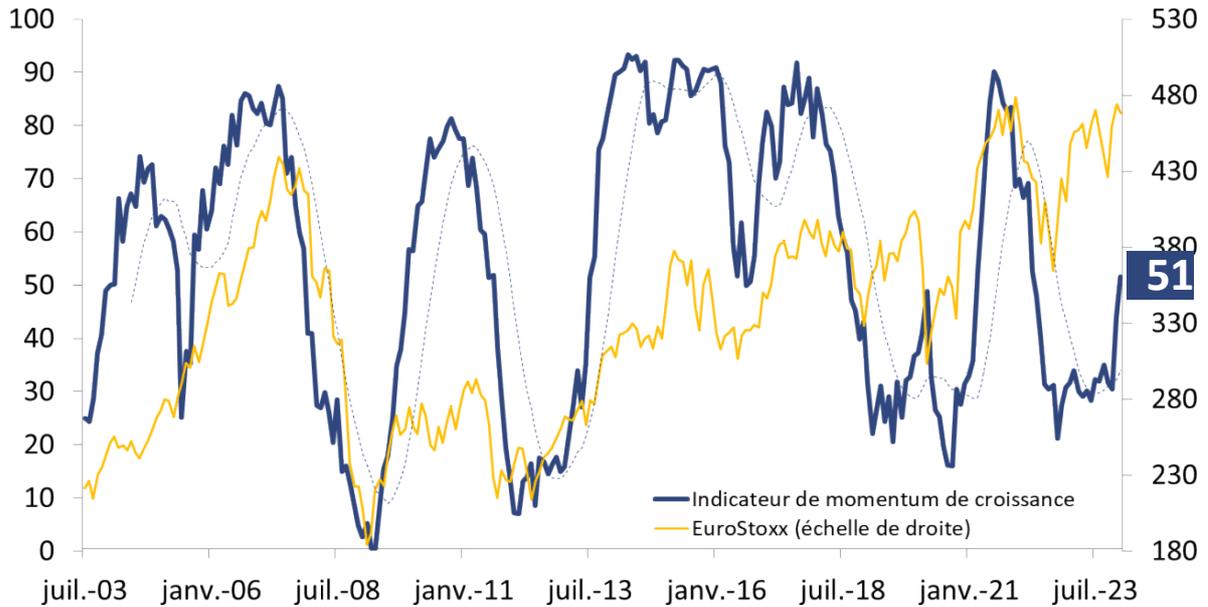
CPI des pays de la Zone Euro



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 31 Décembre 2023

La préoccupation principale du Vieux Continent est d'éviter une récession trop prononcée en 2024. Dans le sillage de l'Allemagne, dont le ralentissement était déjà très net en début d'année, avec une croissance à l'arrêt fin 2023, ce sont tous les grands pays de l'Union qui cherchent à prévenir que la récession manufacturière qui s'annonce ne contamine les très importants secteurs des services. Le marché de l'emploi, encore résistant, et un soutien budgétaire qui demeure élevé, devrait néanmoins permettre d'éviter un plongeon trop marqué de l'activité.

LE MOMENTUM ECONOMIQUE EST FAIBLE EN ZONE EURO



L'indicateur de momentum économique prend en compte les dernières publications du chômage, des ventes de détail, de la balance commerciale, de l'indicateur avancé du PIB, de la confiance du consommateur, du PMI, de la confiance économique et de la production industrielle.

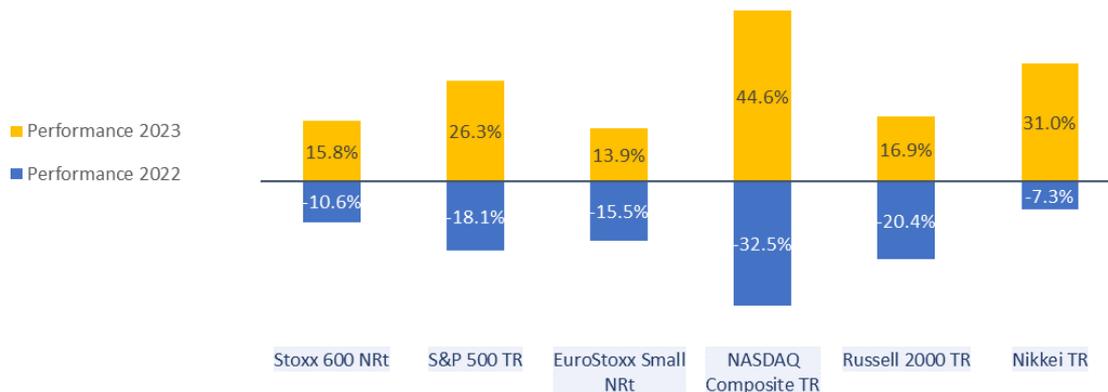


Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 09 Janvier 2024

Marchés actions

Après une année 2022 qui restera historiquement difficile pour tous les grands indices avec une baisse de 18,1% pour le S&P500, de 9.5% pour l'Eurostoxx50, de 18.1% pour le MSCI World et même de 32.7% pour le Nasdaq, 2023 a été l'occasion d'un net rebond.

Au 31 décembre, l'indice S&P500 a ainsi progressé de 26.3% depuis le début de l'année, le Stoxx600 enregistre une performance de 15.8% et les actions de moyennes capitalisations de 16.9% pour le Russell 2000 et de 13.9% pour l'EuroStoxx Small. Après sa très forte chute de l'an passé, le Nasdaq a enregistré un gain tout aussi symétriquement spectaculaire, de 44,6% compensant néanmoins à peine la baisse de l'année précédente.



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 31 Décembre 2023

En Europe, après le très fort resserrement des conditions financières du premier semestre, le discours progressivement plus apaisant de la BCE, a permis aux marchés actions de progresser rapidement au dernier trimestre. Malgré les craintes de ralentissement économique faute de visibilité sur une possible relance en Chine, les valeurs du luxe ont résisté, mais ce sont surtout les entreprises de croissance bénéficiant de la baisse des taux d'intérêt qui ont porté la cote.

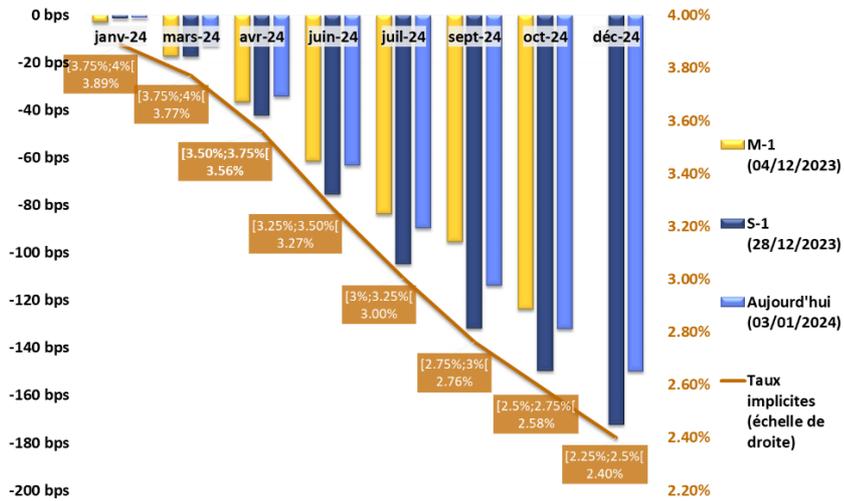
Aux Etats-Unis, les indices ont profité de l'engouement autour des sujets de l'intelligence artificielle qui a permis aux géants de la technologie de poursuivre leur ascension. Après ce rebond, les niveaux de valorisations sont légèrement au-dessus de leur moyenne historique en Europe. Les marchés européens restent très décotés par rapport à leurs homologues d'Outre-Atlantique dont la valorisation est à des niveaux records, en particulier pour le Nasdaq.

Le marché japonais a consolidé ses gains avec une légère hausse au second semestre après avoir progressé très significativement en première partie d'année. L'indice Nikkei marque pour cette année une progression de plus de 30%, au plus haut depuis 1990, même si le record à près de 39000 points de décembre 1989 est encore à distance. Après avoir profité de la baisse du Yen au premier semestre, Les entreprises japonaises ont été portées par la reprise de l'activité en Asie, ainsi que de la recherche de stabilité géopolitique de la part des investisseurs internationaux, dans une zone toujours en proie à de fortes tensions et avant l'élection présidentielle à Taiwan le 13 janvier 2024.

Le principal enseignement de cette période a été la surprenante résistance des bénéfices des entreprises, alors que l'environnement de crédit est plus tendu, que les pressions salariales et l'inflation ont fait monter les coûts de production et que les craintes d'un ralentissement économique prononcé pèsent sur le moral des décideurs. De la poursuite de ce phénomène dépendra le futur comportement des marchés en 2024. A ce stade, le consensus demeure encourageant pour 2024.

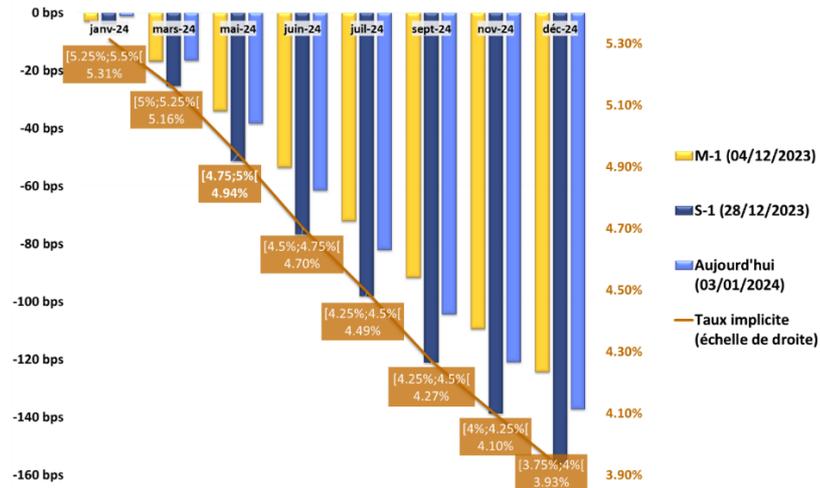
L'autre incertitude majeure pour le début de l'année qui s'ouvre, reste l'attitude des Banques Centrales au regard des attentes des marchés après ce qui a été considéré comme un « pivot » majeur de la Fed le 13 décembre dernier. Leurs attentes sont indubitablement très élevées avec au moins l'équivalent de 6 baisses de taux de 25 bps anticipées cette année et un début du processus dès la fin du premier trimestre. Il faudra suivre avec attention à la fois les indicateurs d'inflation et la suite de la normalisation du marché de l'emploi aux États-Unis pour ajuster les anticipations. Un allègement rapide des conditions financières serait un puissant soutien aux marchés actions.

BCE : BAISES ET HAUSSES DE TAUX ATTENDUES



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 3 Janvier 2024

FED : BAISES ET HAUSSES DE TAUX ATTENDUES



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 3 Janvier 2024

Les rotations sectorielles demeurent une constante du marché, les investisseurs privilégiant alternativement les valeurs les moins sensibles à la hausse des coûts de financement puis, au fur et à mesure de l'année, celles à l'inverse qui profiteraient d'une détente des taux, celles capables de résister au ralentissement anticipé de l'économie mondiale tout en profitant de la résistance des marchés de l'emploi et de la consommation, ou, plus généralement celles ayant démontré leur solidité financière et leurs capacités à préserver leurs marges.

Seule exception : les valeurs technologiques liées à l'intelligence artificielle ont été recherchées tout au long de l'année, ces nouveaux outils étant porteurs de la promesse d'une accélération de gains de productivité, pilier majeur d'une possible croissance non-inflationniste. D'une façon plus générale, à l'intérieur de ces rotations, les business modèles de qualité ont toujours été privilégiés, alors que la résilience et l'agilité restent cette année des valeurs cardinales de l'investissement.

Les marchés émergents, qui avaient souffert en 2022 de la volatilité de l'environnement économique, ont profité de l'effrètement du dollar en fin d'année, de la résistance de la croissance mondiale à l'exception de la Chine, et du ralentissement du rythme général des hausses de taux sur la planète, pour rebondir.

Le MSCI Emerging Market termine ainsi à fin décembre en hausse de près de 10%. Sans même prendre en compte les différentes évolutions des devises locales, les performances sont néanmoins très hétérogènes, entre les difficultés de la Chine à relancer son économie – qui expliquent un CSI 300 en baisse de plus de 9% sur l'année – et le dynamisme de l'Inde – en hausse de 20% qui profite du dynamisme de la consommation locales et des relocalisations régionales.

ÉVOLUTION DU MSCI EM DNR DEPUIS LE 1ER JANVIER 2022 (EN DOLLAR)



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 31 Décembre 2023

Le cas chinois est significatif de la volatilité du sentiment des investisseurs l'année passée. Le secteur manufacturier souffre car la dynamique mondiale n'est pas au niveau attendu et la relance des investissements et de l'immobilier ne produit pas les effets escomptés. Mais le premier semestre n'a pas été uniformément négatif car en parallèle, la consommation des services – en particulier liés au tourisme - et des produits de luxe est restée au rendez-vous ce qui a permis aux indices de résister en première partie d'année. En revanche, l'absence persistante de dynamique interne et le manque de lisibilité sur les intentions réelles des autorités de Pékin, ont affecté les marchés du continent comme ceux de Hong Kong au second semestre et ont fait une nouvelle fois baisser les indices.

CHINE : ÉVOLUTION DU CSI 300 DNR DEPUIS LE 1ER JANVIER 2018 (EN CNY)

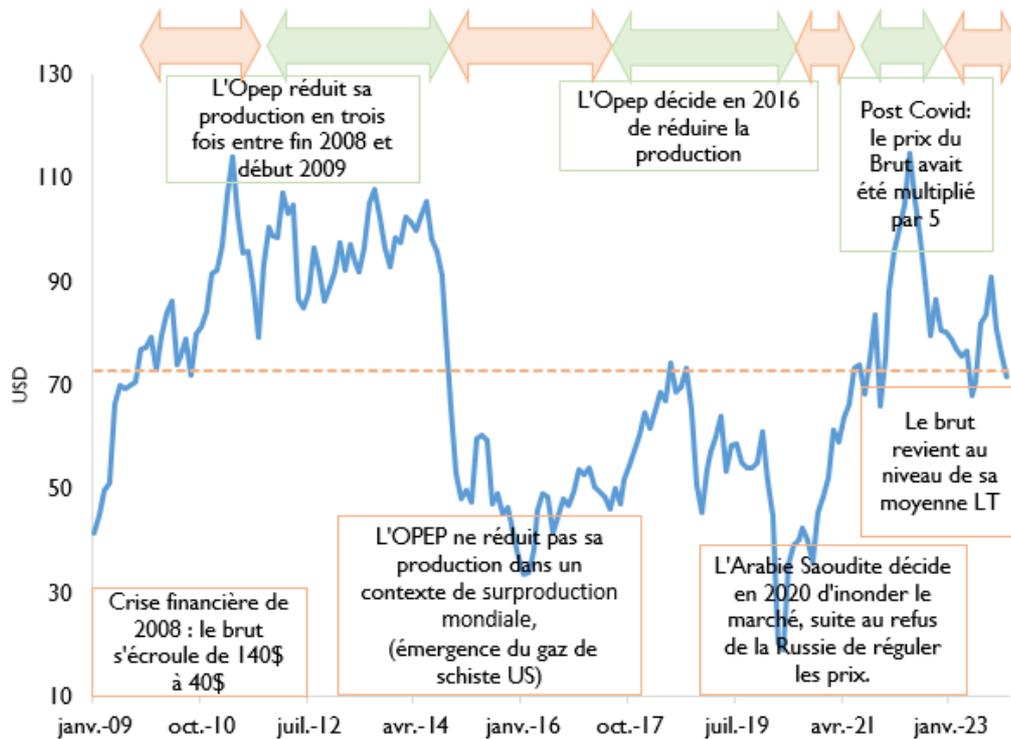


Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 29 Décembre 2023

Matières premières

Après les fortes fluctuations de 2022, et malgré les tensions dans le Golfe au dernier trimestre les prix de l'énergie ont été orientés à la baisse cette année en raison des doutes sur la poursuite de la dynamique économique mondiale et de la progression supérieure aux attentes de la production pétrolière américaine, en particulier dans le bassin du Permian. Le brut léger américain, après avoir terminé 2022 à 80\$, a ainsi terminé la période à 72 dollars le baril, malgré les efforts de l'OPEP et de la Russie pour faire soutenir les cours.

ÉVOLUTION DU COURS DU BARIL DE PETROLE



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 29 Décembre 2023

L'électricité européenne, après la forte volatilité de 2022, est revenue en dessous de 50\$ le Mwh, soit à des niveaux proches, voire inférieurs aux cours pré-pandémie.

A court et moyen terme, les tensions géopolitiques, les prévisions de températures pour les derniers mois de l'hiver dans l'hémisphère nord et l'évolution de la croissance mondiale, continueront de dicter les évolutions du prix de l'énergie. La situation semble stabilisée pour le début de l'année en Europe, grâce à un approvisionnement sécurisé en GNL cet hiver et à des stocks de gaz très élevés – supérieurs à 80%. – à la fin décembre 2023.

A plus long terme les prix seront toujours dépendants de la capacité des États et des entreprises énergétiques à développer rapidement à la fois les énergies renouvelables, le parc nucléaire et l'efficacité des réseaux, tout en poursuivant les efforts de sobriété et en veillant à maintenir autant que nécessaire les infrastructures de production existantes sur le chemin de la décarbonation des activités.

Les prix des métaux industriels sont restés marqués par les craintes de ralentissement économique mondial bien que le maître mot du second semestre ait été la stabilité pour le premier d'entre eux, le cuivre, qui, après avoir nettement progressé en tout début d'année, passant au-dessus de 400\$ la tonne grâce aux espoirs d'un fort redémarrage en Chine, s'est légèrement effrité pour terminer l'année à 390\$. L'aluminium a profité des craintes sur le niveau de stocks en Chine pour s'apprécier en fin de période et revenir sur ses niveaux de début d'année. Affecté par les craintes de ralentissement mondial, le prix du fret maritime avait lui aussi nettement corrigé jusque début décembre pour se stabiliser en dessous de ses niveaux pré-pandémie, avant que les craintes sur la sécurité en Mer Rouge ne viennent renchérir les tarifs en toute fin d'année.

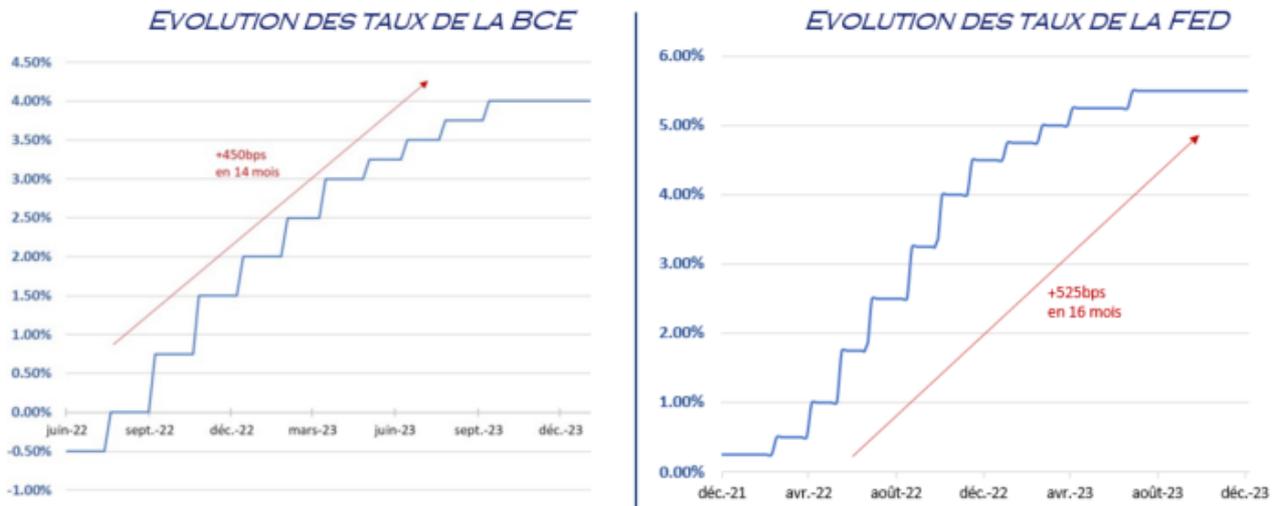
L'or a profité des espoirs d'une prochaine pause dans les hausses de taux mondiales, ainsi que des tensions géopolitiques, pour battre son plus haut historique à 2135\$ l'once début décembre 2023 et de terminer tout proche de cette marque, à 2063\$ l'once.

Après le grand hiver cryptos de 2022, le bitcoin, ainsi que l'ensemble des cryptos actifs, a repris des couleurs cette année, bénéficiant du retour en grâce du secteur de la technologie auprès des investisseurs, d'une accalmie sur le plan réglementaire, et de la perspective d'une baisse des taux réels. La hausse a été spectaculaire sur la deuxième partie de l'année puisqu'après avoir terminé 2022 sous les 17 000\$, et clôturé le premier semestre légèrement au-dessus de 30 000\$, le bitcoin finit 2023 à 42 000\$!

Banques centrales, taux d'intérêt, parités de change

Après la forte poussée des prix jusqu'au troisième trimestre 2022 les banques centrales ont poursuivi jusqu'en septembre leurs marches forcées vers le resserrement monétaire en mettant en œuvre, des deux côtés de l'Atlantique, la remontée des taux la plus rapide depuis celle du début des années 80, avant de baisser un peu de ton en fin d'année, laissant espérer une approche plus accommodante en 2024.

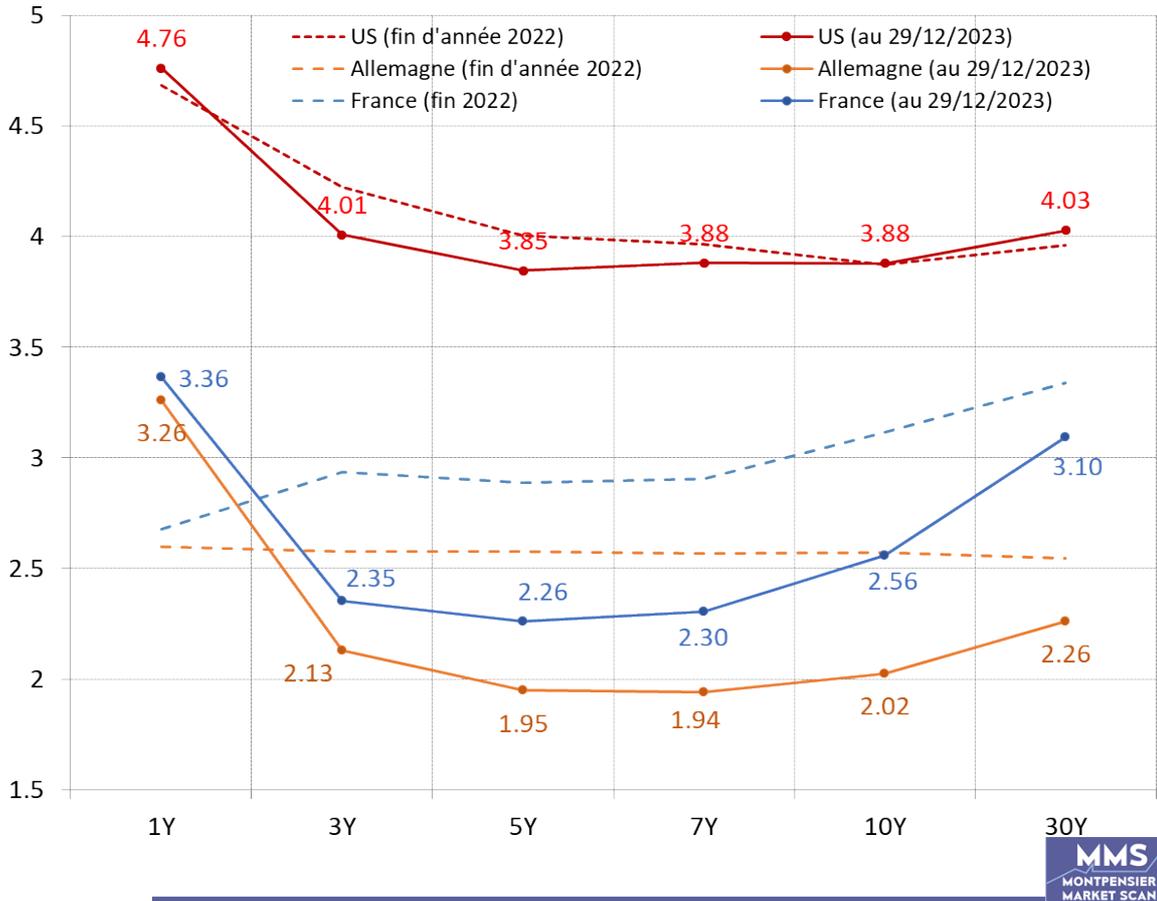
Après avoir déjà très fortement monté en 2022, les taux de référence ont ainsi continué leur hausse à un rythme à peine ralenti, passant en à peine plus de dix-huit mois an de 0,25% à 5,50% aux États-Unis et de -0,5% à 4,00% en Europe. Les taux à plus long terme n'ont pas suivi ce mouvement. Anticipant un pivot rapide des banquiers centraux en 2024, le taux à 10 ans américain termine fin décembre, à 3,88%, inférieur de plus de 140 bps au taux à trois mois. L'inversion des courbes de taux des deux côtés de l'Atlantique signale que, pour les investisseurs, la probabilité d'une récession dans les six prochains mois augmente.



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 05 Janvier 2024

Illustrant cette incertitude, en Europe, le 10 ans français a ainsi fini l'année à 2,56%, très nettement au-dessous de sa marque de 3,11% de fin décembre 2022 et bien en dessous du taux de dépôt de la BCE. Et la référence européenne, le Bund à 10 ans suivait ce schéma, à 2.02% au 31 décembre.

LES TAUX ALLEMANDS ET AMERICAINS SE SONT STABILISES EN 2023

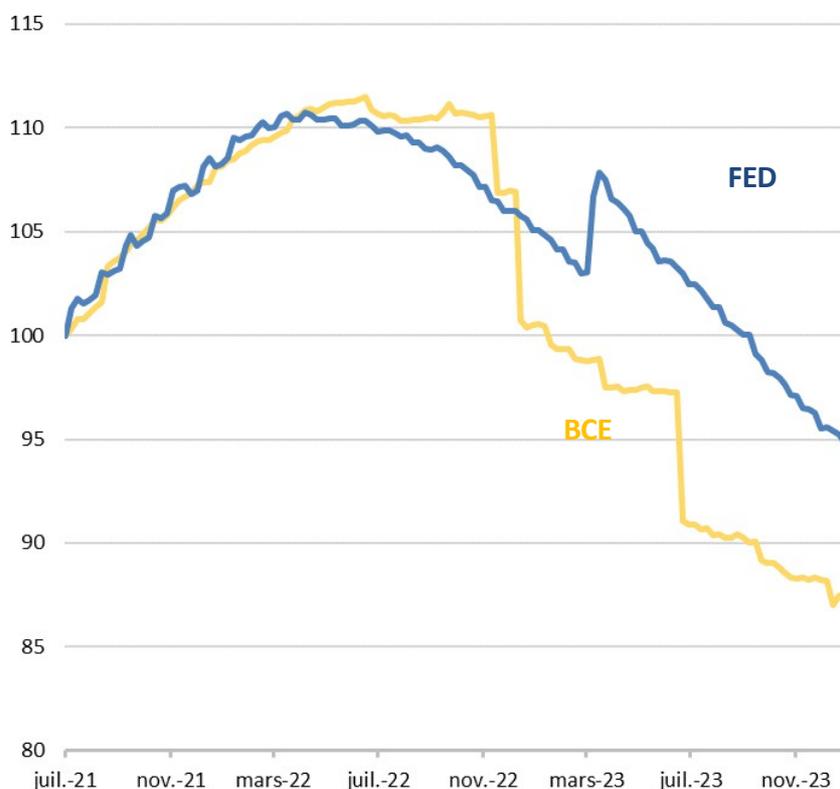


La visibilité sur l'évolution du paysage monétaire est particulièrement faible en ce début d'année. Lors des dernières réunions de politique monétaire des grandes banques centrales, la Fed a clairement ouvert la voie à de futures baisses de taux mais sans engagement précis tandis que la BCE maintenait une position très prudente. Les marchés ont fortement anticipé les baisses de taux, d'autant que les doutes persistent sur la poursuite d'une solide dynamique économique mondiale.

Au regard de la baisse désormais très marquée des indices d'inflation – quoique toujours largement au-dessus de la marque « totem » des 2% - l'articulation de la prudence atavique des banquiers centraux avec les anticipations des marchés et la menace d'une récession, pourrait faire naître des tensions au sein des instances de décision des grandes institutions monétaires dès le début de 2024. Il faudra également surveiller la BoJ, la banque centrale japonaise ayant admis, à demi-mots, que la fin de sa politique de soutien monétaire tous azimuts, approchait de son terme. Un tel changement nécessitera de procéder avec beaucoup de précaution tant le caractère ultra-accommodant de la politique monétaire du Soleil Levant est ancré depuis longtemps dans l'esprit des investisseurs du monde entier.

En Europe comme aux États-Unis, la diminution du bilan des deux Banques Centrales s'est également poursuivie, et s'est même accélérée au second semestre. Le pilotage de la suite de ce processus sera un des éléments clés à suivre sur 2024 car les bilans restent très importants : ils représentent encore plus de 30% du PIB de la zone d'activité de la Banque Centrale aux États-Unis et plus de 52% en Europe.

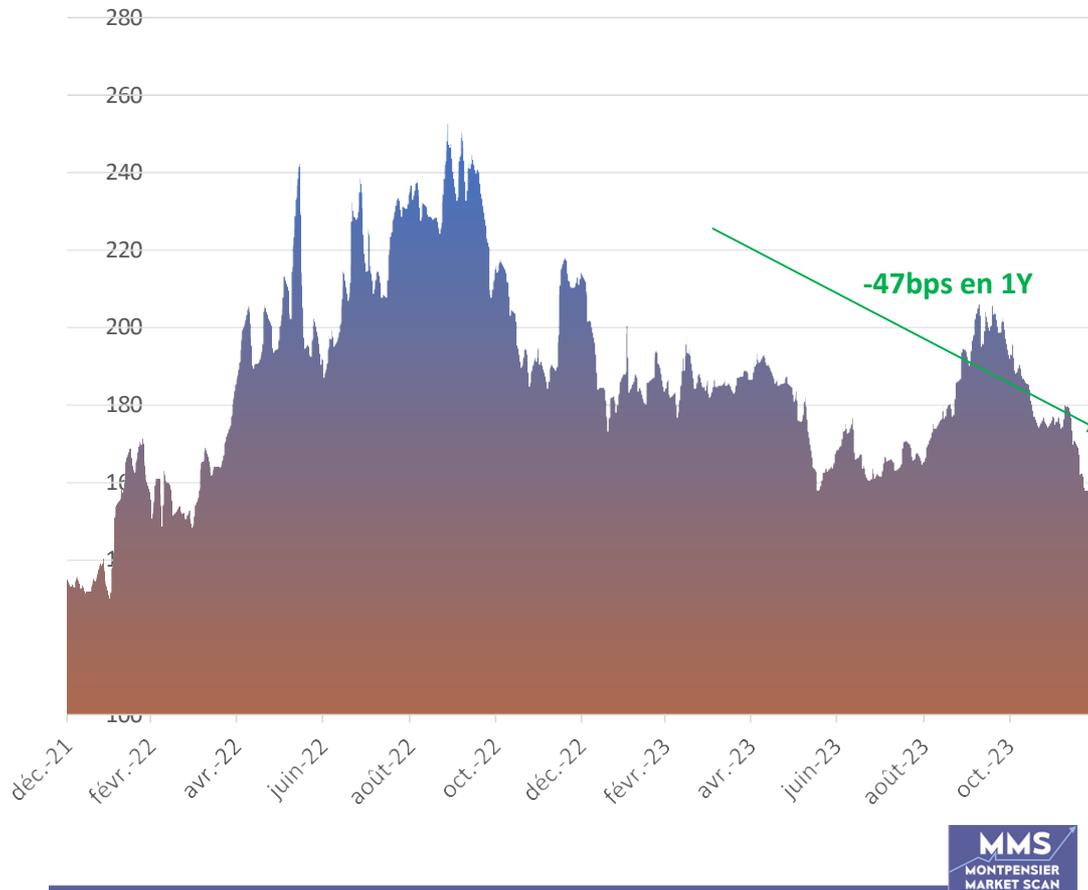
LES BILANS DES BANQUES CENTRALES SE DEGONFLENT



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 10 Janvier 2024

Sur le Vieux Continent, les regards restent, comme souvent dans ce contexte, rivés sur les écarts de taux entre les différentes dettes souveraines afin de mesurer le stress des investisseurs quant à l'avenir de la zone euro. L'Italie, au premier plan des préoccupations traditionnelles des investisseurs, n'inspire pas d'inquiétude majeure à ce stade avec un écart de taux entre les BTP et le Bund stabilisé autour de 170bps depuis six mois. Reste désormais à éviter une mauvaise surprise sur la France, qui a échappé en 2023 à une dégradation supplémentaire de sa dette mais reste sous pression des agences de notation.

LE SPREAD BTP/BUND 10 ANS SE RESSERRE



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 29 Décembre 2023

Sur le front des changes, malgré les fluctuations liées aux perspectives de croissance différentes en Europe et aux Etats-Unis ainsi qu'à des perspectives de desserrement monétaire plus fortes de l'autre côté de l'Atlantique en fin d'année, c'est finalement une grande stabilité qui a prévalu, avec un taux de change à 1,10 dollar pour un euro le 31 décembre, très proche du taux de 1,07 atteint en fin d'année 2022 et encore davantage de la marque de 1,09 dollar pour un euro du 30 juin dernier.

Après les espoirs de relance et de réouverture du pays fin 2022 qui avaient permis à la monnaie chinoise de se stabiliser juste en dessous du seuil de 7 Yuans pour un Dollar, les doutes croissants sur la marche économique de l'Empire du Milieu ont conduit à une dégradation progressive du taux de change. Après un plus bas de l'année autour de 7,34 Yuan pour un dollar, qui semble un nouveau seuil symbolique significatif pour les autorités du pays, le soutien de ses partenaires de commerce extérieur ainsi que la stabilisation des perspectives économiques, quoiqu'à des niveaux peu encourageants, a permis à la devise de renouer en fin d'année, avec les 7,10 yuans pour un dollar.

GRAPHE HISTORIQUE DU YUAN/DOLLAR



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 29 Décembre 2023

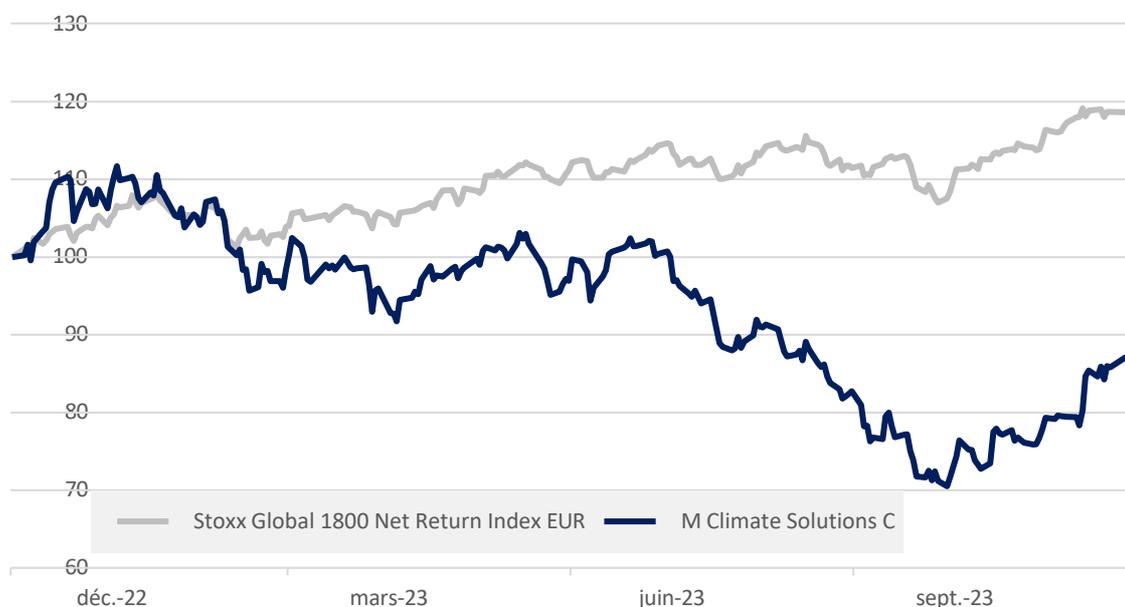
- **Données et Performances de M Climate Solutions au 29 décembre 2023**

Taille de l'OPC : 253.09 millions d'euros

	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative part C (€)	355.37	307.47
<i>Performance annuelle</i>		-13.48%
Valeur liquidative part D* (€)	212.77	182.49
<i>Performance annuelle</i>		-13.48%
Valeur liquidative part EB (€)	215.46	187.16
<i>Performance annuelle</i>		-13.13%
Valeur liquidative part IPC (€)	209.10	181.28
<i>Performance annuelle</i>		-13.30%
Valeur liquidative part R (€)	189.07	162.12
<i>Performance annuelle</i>		-14.25%
Valeur liquidative part Y** (€)	118.13	101.53
<i>Performance annuelle</i>		-13.09%
Stoxx Global 1800 Net Return Index EUR	1 083.68	1 290.32
<i>Performance annuelle</i>		19.07%

* Le 19/04/2023, la part s D a distribué un dividende unitaire de 1.82 €.

** Le 19/04/2023, la part Y a distribué un dividende unitaire de 1.29 €.



Source : Bloomberg / Montpensier Finance

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
 Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Indicateur synthétique de risque :

Risque plus faible Risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque repose sur l'hypothèse que l'OPC est détenu pendant la durée de détention recommandée. Le risque réel peut varier significativement en cas de rachat anticipé et l'investisseur peut encourir un rendement inférieur en retour, voire une perte plus importante.

- **Risque global au 29/12/2023**

Le risque global du FCP calculé selon la méthode du calcul de l'engagement est de 0.00%

- **Exposition indicative et évolution de l'actif net**

Au 29/12/2023, le fonds est exposé à hauteur de 98.79% en actions

	30/12/2022	29/12/2023	Variation
Actif Net Total	293 015 902.99	253 093 439.30	-13.62%
Nombre de parts C	415 477.5500	445 322.8200	
ANC	147 652 264	136 924 535	
Nombre de parts D	9 286.0000	9 286.0000	
ANC	1 975 866	1 694 688	
Nombre de parts EB	287 709.8300	260 031.6500	
ANC	61 992 552	48 669 545	
Nombre de parts IPC	10.0000	10.0000	
ANC	2 091	1 813	
Nombre de parts R	115 811.5200	32 804.8000	
ANC	21 897 636	5 318 613	
Nombre de parts Y	503 631.0000	595 710.0000	
ANC	59 495 494	60 484 245	

- **Principaux mouvements de la période**

Les principaux achats (hors OPC monétaires) réalisés en solde net (achats - ventes) du 30/12/2022 au 29/12/2023 sont les suivants (par ordre décroissant de montants, en Euros)

Nom	Montant en euros	en % de l'actif*
First Solar Inc	12 662 477	4.04%
Nextracker Inc.	10 637 475	3.39%
Enphase Energy Inc	6 100 931	1.95%
Chargepoint Holding Inc	5 107 452	1.63%
Industrie de Nora Spa	5 047 192	1.61%
Vestas Wind Systems	4 964 434	1.58%
Sunrun Inc	4 213 266	1.34%
Sunnova Energy Intl	4 081 407	1.30%
Nio Inc	4 063 376	1.30%
Xylem Inc	3 781 716	1.21%

* Actif Net moyen sur la période du 30/12/2022 au 29/12/2023

Les principales ventes (hors OPC monétaires) réalisées en solde net (achats - ventes) du 30/12/2022 au 29/12/2023 sont les suivantes (par ordre décroissant de montants, en Euros)

Nom	Montant en euros	en % de l'actif*
Nvidia Corp	15 393 938	4.91%
Microsoft Corp	7 007 174	2.23%
Saint Gobain	5 301 972	1.69%
Signify NV	4 067 974	1.30%
Texas Instruments Inc	3 719 512	1.19%
Innergex Renewable Energy	3 706 536	1.18%
Ballard Power System	3 489 893	1.11%
SolarEdge Technologies Inc	3 120 762	1.00%
ST Microelectronics	2 832 083	0.90%
Shimano Inc	2 405 642	0.77%

* Actif Net moyen sur la période du 30/12/2022 au 29/12/2023

Politique de sélection des intermédiaires

<https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>

Politique d'engagement actionnarial qui se décline en :

Politique de Vote

https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique_vote.pdf

Politique d'engagement

https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique_engagemer

Politique ESG

<https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique-esg.pdf>

- **Evolution de la répartition géographique entre le 30/12/2022 et le 29/12/2023**

La répartition géographique indicative du portefeuille actions du 30/12/2022 au 29/12/2023 est la suivante :

	30/12/2022	29/12/2023
Total	100.0%	100.0%
États-Unis	43.4%	41.8%
France	13.0%	15.0%
Espagne	5.9%	7.4%
Allemagne	5.4%	6.4%
Norvège	8.0%	6.1%
Pays-Bas	8.4%	5.8%
Suisse	4.0%	4.6%
Danemark	1.9%	4.3%
Caïmanes, Îles	3.1%	3.5%
Japon	4.0%	3.4%
Italie	0.0%	1.6%
Canada	3.0%	0.0%

Source : Montpensier Finance / Bloomberg

- **Evolution de la répartition sectorielle entre le 30/12/2022 et le 29/12/2023**

La répartition sectorielle indicative du portefeuille actions du 30/12/2022 au 29/12/2023 est la suivante :

	30/12/2022	29/12/2023
Total	100.0%	100.0%
Energy	33.0%	32.5%
Utilities	22.6%	26.8%
Industrial Goods and Services	17.4%	19.3%
Technology	13.0%	10.9%
Construction and Materials	7.2%	4.6%
Food, Beverage and Tobacco	2.9%	2.3%
Automobiles and Parts	1.5%	2.2%
Consumer Products and Services	2.4%	1.5%
Travel and Leisure	0.0%	0.0%
Insurance	0.0%	0.0%
Chemicals	0.0%	0.0%
Retail	0.0%	0.0%
Financial Services	0.0%	0.0%
Health Care	0.0%	0.0%
Real Estate	0.0%	0.0%
Basic Resources	0.0%	0.0%
Banks	0.0%	0.0%
Media	0.0%	0.0%
Personal Care, Drug and Grocery Stores	0.0%	0.0%
Telecommunications	0.0%	0.0%

Source Montpensier Finance / Bloomberg

- **Ecart entre la répartition sectorielle du portefeuille et celle de l'indice Stoxx 1800 au 29/12/2023**

L'analyse des écarts entre la répartition sectorielle indicative du portefeuille actions et celle de l'indice au 29/12/2023 est la suivante :

	M Climate Solutions	Stoxx 1800	Ecart
Energy	32.5%	5.8%	26.7%
Utilities	26.8%	3.4%	23.4%
Industrial Goods and Services	19.3%	13.2%	6.1%
Construction and Materials	4.6%	1.2%	3.4%
Automobiles and Parts	2.2%	2.2%	0.0%
Media	0.0%	1.2%	-1.2%
Consumer Products and Services	1.5%	3.2%	-1.7%
Chemicals	0.0%	1.8%	-1.8%
Basic Resources	0.0%	2.0%	-2.0%
Travel and Leisure	0.0%	2.1%	-2.1%
Food, Beverage and Tobacco	2.3%	4.6%	-2.2%
Personal Care, Drug and Grocery Stores	0.0%	2.5%	-2.5%
Real Estate	0.0%	2.9%	-2.9%
Telecommunications	0.0%	3.0%	-3.0%
Insurance	0.0%	3.5%	-3.5%
Financial Services	0.0%	4.3%	-4.3%
Retail	0.0%	4.9%	-4.9%
Banks	0.0%	6.3%	-6.3%
Technology	10.9%	18.0%	-7.1%
Health Care	0.0%	14.2%	-14.2%
Total	100.0%	100.0%	0.0%

Source Montpensier Finance / Bloomberg

- **Analyse de la performance du portefeuille du 30/12/2022 au 29/12/2023**

L'indice Stoxx Global 1800 Net Return Index EUR a réalisé une performance de 19.07% sur la période, à comparer avec la performance de l'OPC de -13.48% (part « C »).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

- **Analyse de la contribution indicative des titres**

Les plus fortes contributions des titres à la hausse et à la baisse du fonds sur la période écoulée sont les suivantes :

A la hausse	Contribution %
NVIDIA CORP	3.83
SCHNEIDER ELECTRIC SE	1.10
NEXTRACKER INC-CL A	1.00
STMICROELECTRONICS NV	0.94
DASSAULT SYSTEMES SE	0.77

A la baisse	Contribution%
SHOALS TECHNOLOGIES GROUP -A	-1.82
ENPHASE ENERGY INC	-1.84
NEL ASA	-2.31
SOLAREDGE TECHNOLOGIES INC	-2.73
CHARGEPOINT HOLDINGS INC	-3.62

Source Montpensier Finance / Factset

- **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ENPHASE ENERGY	13 832 805,06	7 731 874,49
SUNRUN INC	12 410 466,71	8 197 201,10
ARRAY TECHNOLOGIES INC	10 159 621,13	9 289 053,83
SUNNOVA ENERGY INTERNATIONAL	11 327 787,30	7 811 956,02
FIRST SOLAR INC	15 527 495,18	2 865 018,44
NVIDIA CORP	1 426 261,63	16 820 199,96
SOLAREDGE TECHNOLOGIES INC	6 389 746,27	9 510 508,25
NEL ASA	8 086 527,43	5 671 926,66
ALFEN BEHEER BV	6 891 790,85	5 603 875,82
TPI COMPOSITES INC	5 283 401,59	7 060 792,88

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

Conformément à la réglementation en vigueur résultant de la transposition de la directive 2004/39/CE, du 21 avril 2004 concernant les Marchés d'Instruments Financiers (MIF), Montpensier Finance a mis en place, dans le cadre de son devoir d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de sélection des intermédiaires de marchés.

Montpensier Finance a confié la transmission d'ordres de son activité de gestion à Amundi Intermédiation, dont elle estime qu'elle prend toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible.

Amundi Intermédiation est agréée par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à l'article L. 211-I du Code Monétaire et Financier.

La sélection des brokers d'exécution est réalisée d'un commun accord entre Amundi Intermédiation et Montpensier Finance, et résulte de l'application de la politique de sélection d'Amundi Intermédiation.

Par ailleurs, Montpensier Finance a mis en place une procédure de sélection des contreparties et des intermédiaires sur la base de ses besoins en termes « d'aide à la décision d'investissement ».

La politique de sélection des intermédiaires de marchés est mise à disposition sur le site internet de la société de gestion : <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL - POLITIQUE DE VOTE

Montpensier Finance considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs.

Les droits de vote attachés aux titres détenus par l'OPC sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée, conformément à l'article 319-21 du Règlement Général de l'AMF, sur le site internet de la société de gestion : <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL - POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Montpensier Finance complète sa politique de vote par une Politique d'Engagement.

Les équipes de gestion sont invitées à soulever toute question ou sujet d'attention auprès des entreprises lors de leurs échanges, en particulier lorsque les questions ESG apparaissent insuffisamment prises en compte ou communiquées.

Les gérants, assistés par l'analyste ISR, mèneront un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille Cet engagement a comme objectif :

- ✓ D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une démarche ESG ;
- ✓ D'encourager les sociétés à communiquer sur leurs pratiques ESG.

La politique d'engagement de la société de gestion peut être consultée, sur le site internet de la société de gestion : <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

En application de l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier les informations concernant la prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) figurent ci-après.

Les informations concernant les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) se trouvent sur le site de la société de gestion : <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>, ainsi que dans les rapports annuels.

Montpensier Finance est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations-Unies.

A ce titre, plusieurs mesures sont mises en place par Montpensier Finance, afin d'adapter ses processus de gestion, et de mettre en oeuvre des process et une organisation ayant comme objectif de respecter les Principes pour l'Investissement Responsable, prenant en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

La démarche ESG de Montpensier Finance est présentée sur la page Investissement Responsable du site Internet de Montpensier Finance : <https://www.montpensier.com/fr-FR/engagement-responsable>.

SFDR ET TAXONOMIE

Article 9

La démarche extra-financière mise en oeuvre dans le process de gestion de l'OPCVM est présentée dans le Code de Transparence de l'OPCVM disponible sur la page dédiée à l'OPCVM sur le site internet de Montpensier Finance.

L'approche de prise en compte de critères extra-financiers s'appuie sur la méthodologie propriétaire d'analyse ISR développée par Montpensier Finance, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

La prise en compte des Principales Incidences Négatives dans les process de gestion est décrite dans la Politique ESG mise en oeuvre par Montpensier Finance, disponible sur le site internet de Montpensier Finance :

<https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique-esg.pdf>

Les indicateurs de performance extra-financière de l'OPCVM sont présentés plus loin, dans la rubrique Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9 / Objectif d'investissement durable, du rapport de gestion.

Des indicateurs complémentaires sont présentés dans le rapport d'impact de l'OPCVM, disponible sur la page dédiée à l'OPCVM sur le site internet de Montpensier Finance.

Note de renvoi à l'annexe OPC - Article 9 :

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Montpensier Finance a établi et maintient opérationnelle une procédure en vue du traitement raisonnable et rapide des réclamations éventuelles adressées par ses clients. La politique de traitement des réclamations est disponible sur le site de la société de gestion : <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>.

Pour toute réclamation, le client peut adresser un courrier à Montpensier Finance à l'adresse suivante :

Montpensier Finance
Responsable Conformité et Contrôle Interne
58 avenue Marceau
75008 Paris

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

POLITIQUE DE REMUNERATION

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération de Montpensier Finance vise à promouvoir une gestion saine et efficace du risque, qui soit compatible avec les profils de risque des OPC gérés. Ce dispositif est mis en place pour garantir au mieux l'alignement des intérêts de la société, de ses collaborateurs et des souscripteurs des véhicules.

La politique de rémunération est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de Montpensier Finance ; elle prend en compte des critères de durabilité.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>, et peut être communiquée gratuitement sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Indication de la politique de rémunération (fixe et variable) :

- Nombre de bénéficiaires : 41 personnes, dont 21 'preneurs de risques', dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque de Montpensier Finance ou les profils de risque des FIA ou OPCVM gérés.
- Montants des rémunérations fixes et variables différées et non différées (fixe 2023 et variable au titre de 2022) : 7 422 K€, dont 4 313 K€ de rémunérations fixes, versés à l'ensemble du personnel du gestionnaire.
- Montant agrégé des rémunérations fixes et variables des 'preneurs de risques' : 5 776 K€.

NB : Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.

AUTRES INFORMATIONS

Les derniers documents annuels ainsi que la composition de l'actif sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :

MONTPENSIER FINANCE
58, avenue Marceau
75008 PARIS
Téléphone : 01 45 05 55 55
e-mail : contact@montpensier.com

Le prospectus et les DICl sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.montpensier.com

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

M CLIMATE SOLUTIONS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Montpensier Finance

58, avenue Marceau
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

M CLIMATE SOLUTIONS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Montpensier Finance

58, avenue Marceau
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP M CLIMATE SOLUTIONS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif M CLIMATE SOLUTIONS constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 17 mai 2024

Paris La Défense, le 17 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD



Jean-Marc LECAT

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/12/2023 en EUR

ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	250 038 799,65	288 371 764,48
Actions et valeurs assimilées	250 038 799,65	288 371 764,48
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	250 038 799,65	288 371 764,48
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	41 954,24	81 389,85
Opérations de change à terme de devises		
Autres	41 954,24	81 389,85
COMPTES FINANCIERS	3 260 013,32	4 817 798,78
Liquidités	3 260 013,32	4 817 798,78
TOTAL DE L'ACTIF	253 340 767,21	293 270 953,11

PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	293 595 514,38	294 991 869,48
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-101 550,12	1 102 828,45
Report à nouveau (a)	5 208,54	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-40 133 352,47	-2 698 136,66
Résultat de l'exercice (a,b)	-272 381,03	-380 658,28
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	253 093 439,30	293 015 902,99
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	247 327,91	255 050,12
Opérations de change à terme de devises		
Autres	247 327,91	255 050,12
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	253 340 767,21	293 270 953,11

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	255 482,94	27 919,66
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 814 848,77	1 403 134,37
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	2 070 331,71	1 431 054,03
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	1 899,75	24 155,05
Autres charges financières		
TOTAL (2)	1 899,75	24 155,05
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 068 431,96	1 406 898,98
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 370 366,86	1 964 943,69
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-301 934,90	-558 044,71
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	29 553,87	177 386,43
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-272 381,03	-380 658,28

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013476678 - Part M CLIMATE SOLUTIONS R : Taux de frais maximum de 1,80 % TTC

FR0013446812 - Part M CLIMATE SOLUTIONS C : Taux de frais maximum de 0,90 % TTC

FR0014000LV7 - Part M CLIMATE SOLUTIONS EB : Taux de frais maximum de 0,50 % TTC

FR0014002SE4 - Part M CLIMATE SOLUTIONS Y : Taux de frais maximum de 0,45% TTC jusqu'à 100 millions et 0,40% TTC au-delà.

FR0014002SD6 - Part M CLIMATE SOLUTIONS D : Taux de frais maximum de 0,90% TTC.

FR00140072X2 - Part M CLIMATE SOLUTIONS IPC : Taux de frais maximum de 0,70% TTC

Modalité de calcul et de prélèvement de la commission de surperformance :

Parts : C, D, R, EB et Y : Néant.

Part IPC : 15 % TTC de la performance du FCP au-delà de la performance de l'indice de référence, le Stoxx Global 1800 Net Return (SXWIR).

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée, en comparant sur une période de calcul, l'évolution de l'actif de chaque part du FCP (hors frais de gestion variables) à l'actif d'un fonds de référence fictif réalisant une progression égale à celle de l'indice Stoxx Global 1800 calculé Dividendes Nets Réinvestis, SXWIR. Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative.

La Période de calcul correspond à l'exercice comptable du FCP, la date de cristallisation étant le dernier jour de l'exercice comptable. Elle est fixée à 1 exercice comptable. Par exception, dans le cas de la création du FCP ou d'une catégorie de parts, la Période de calcul minimale de prélèvement est augmentée, et s'étendra du jour de création des catégories de parts jusqu'à la clôture du premier exercice comptable suivant, de telle sorte que la Période de calcul du premier prélèvement soit supérieure à 12 mois.

La Période d'observation correspond à la période à l'issue de laquelle il sera possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée.

La Période d'observation est extensible de 1 à 5 ans :

- avec le début d'une nouvelle période de 5 ans maximum après chaque prise de provision ;

- ou, si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

La Période d'observation débute à la date de création du FCP ou d'une catégorie de parts ou à la date de dernier prélèvement d'une commission de surperformance. La Période d'observation est d'au minimum un exercice comptable entier et au maximum de 5 exercices comptables. Par exception, dans le cas de la création du FCP ou d'une catégorie de parts, la Période d'observation minimale et maximale sont augmentées d'une durée égale au prorata entre la date de création de la catégorie de parts, et la date de clôture de l'exercice comptable en cours à la date de création.

La surperformance de chaque part de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'actif net de la part, après frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de surperformance, et l'actif net d'un fonds fictif réalisant la performance de l'indicateur de référence et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, égale à 15% TTC de la performance au-delà de celle du Fonds fictif, fait l'objet d'une provision. La Société de Gestion attire l'attention des porteurs sur le fait que des commissions de surperformance peuvent être perçues en cas de performance absolue négative du FCP.

La commission de surperformance n'est définitivement acquise et perçue par la société de gestion qu'à la clôture de chaque Période d'observation.

Dans le cas d'une sous-performance de la part de l'OPCVM réel par rapport au Fonds fictif entre deux valeurs liquidatives, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise de provision. Les reprises de provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachat de part(s), s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux parts remboursées est immédiatement acquise à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part M CLIMATE SOLUTIONS C	Capitalisation	Capitalisation
Part M CLIMATE SOLUTIONS D	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part M CLIMATE SOLUTIONS EB	Capitalisation	Capitalisation
Part M CLIMATE SOLUTIONS IPC	Capitalisation	Capitalisation
Part M CLIMATE SOLUTIONS R	Capitalisation	Capitalisation
Part M CLIMATE SOLUTIONS Y	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	293 015 902,99	207 562 887,44
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	128 094 019,81	175 663 107,20
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-112 835 546,94	-32 189 560,36
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	13 838 112,53	5 941 528,35
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-56 503 808,39	-11 271 310,91
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-534 672,46	-449 744,99
Différences de change	-8 365 397,63	377 861,38
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 246 525,45	-52 029 215,80
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-45 153 462,23	-42 906 936,78
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	42 906 936,78	-9 122 279,02
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-846 982,64	-31 604,61
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-219 727,62	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-301 934,90	-558 044,71
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	253 093 439,30	293 015 902,99

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							3 260 013,32	1,29
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	3 260 013,32	1,29								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 NOK		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	1 10 100 862,99	43,50	15 182 159,05	6,00	11 407 822,89	4,51	22 570 483,56	8,92
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	7 791,56						20 456,20	0,01
Comptes financiers	1 855 484,70	0,73	2 939,36		51 140,76	0,02	297 680,47	0,12
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	13 706,48
	Coupons et dividendes en espèces	28 247,76
TOTAL DES CRÉANCES		41 954,24
DETTES		
	Rachats à payer	66 461,92
	Frais de gestion fixe	140 371,15
	Autres dettes	40 494,84
TOTAL DES DETTES		247 327,91
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-205 373,67

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part M CLIMATE SOLUTIONS C		
Parts souscrites durant l'exercice	129 066,35	46 615 203,74
Parts rachetées durant l'exercice	-99 221,08	-33 173 441,46
Solde net des souscriptions/rachats	29 845,27	13 441 762,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	445 322,82	
Part M CLIMATE SOLUTIONS D		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 286,00	
Part M CLIMATE SOLUTIONS EB		
Parts souscrites durant l'exercice	72 010,80	15 580 577,73
Parts rachetées durant l'exercice	-99 688,98	-21 369 400,52
Solde net des souscriptions/rachats	-27 678,18	-5 788 822,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	260 031,65	
Part M CLIMATE SOLUTIONS IPC		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10,00	
Part M CLIMATE SOLUTIONS R		
Parts souscrites durant l'exercice	33 254,23	5 941 288,51
Parts rachetées durant l'exercice	-116 260,95	-18 640 734,37
Solde net des souscriptions/rachats	-83 006,72	-12 699 445,86
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	32 804,80	
Part M CLIMATE SOLUTIONS Y		
Parts souscrites durant l'exercice	504 460,00	59 956 949,83
Parts rachetées durant l'exercice	-412 381,00	-39 651 970,59
Solde net des souscriptions/rachats	92 079,00	20 304 979,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	595 710,00	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part M CLIMATE SOLUTIONS C Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part M CLIMATE SOLUTIONS D Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part M CLIMATE SOLUTIONS EB Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part M CLIMATE SOLUTIONS IPC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part M CLIMATE SOLUTIONS R Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part M CLIMATE SOLUTIONS Y Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Part M CLIMATE SOLUTIONS C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 1 365 280,48 0,90
Part M CLIMATE SOLUTIONS D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 16 481,87 0,90
Part M CLIMATE SOLUTIONS EB Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 280 317,33 0,50
Part M CLIMATE SOLUTIONS IPC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 13,58 0,70

	29/12/2023
Part M CLIMATE SOLUTIONS R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	322 742,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part M CLIMATE SOLUTIONS Y	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	385 531,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	5 208,54	
Résultat	-272 381,03	-380 658,28
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-267 172,49	-380 658,28

	29/12/2023	30/12/2022
Part M CLIMATE SOLUTIONS C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-391 014,42	-363 052,24
Total	-391 014,42	-363 052,24

	29/12/2023	30/12/2022
Part M CLIMATE SOLUTIONS D		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-4 867,73	-4 910,61
Total	-4 867,73	-4 910,61

	29/12/2023	30/12/2022
Part M CLIMATE SOLUTIONS EB		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	70 567,67	113 484,65
Total	70 567,67	113 484,65

	29/12/2023	30/12/2022
Part M CLIMATE SOLUTIONS IPC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1,18	-0,63
Total	-1,18	-0,63

	29/12/2023	30/12/2022
Part M CLIMATE SOLUTIONS R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-67 070,18	-266 562,98
Total	-67 070,18	-266 562,98

	29/12/2023	30/12/2022
Part M CLIMATE SOLUTIONS Y		
Affectation		
Distribution	125 099,10	135 980,37
Report à nouveau de l'exercice	114,25	4 403,16
Capitalisation		
Total	125 213,35	140 383,53
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	595 710,00	503 631,00
Distribution unitaire	0,21	0,27
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	49 387,69	

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-101 550,12	1 102 828,45
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-40 133 352,47	-2 698 136,66
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-40 234 902,59	-1 595 308,21

	29/12/2023	30/12/2022
Part M CLIMATE SOLUTIONS C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-21 723 475,07	-1 356 218,83
Total	-21 723 475,07	-1 356 218,83

	29/12/2023	30/12/2022
Part M CLIMATE SOLUTIONS D		
Affectation		
Distribution		16 900,52
Plus et moins-values nettes non distribuées		89,70
Capitalisation	-268 638,16	
Total	-268 638,16	16 990,22
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	9 286,00	9 286,00
Distribution unitaire		1,82

	29/12/2023	30/12/2022
Part M CLIMATE SOLUTIONS EB		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-7 714 971,87	-567 276,97
Total	-7 714 971,87	-567 276,97

	29/12/2023	30/12/2022
Part M CLIMATE SOLUTIONS IPC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-287,43	-18,94
Total	-287,43	-18,94

	29/12/2023	30/12/2022
Part M CLIMATE SOLUTIONS R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-845 436,92	-202 844,68
Total	-845 436,92	-202 844,68

	29/12/2023	30/12/2022
Part M CLIMATE SOLUTIONS Y		
Affectation		
Distribution		513 703,62
Plus et moins-values nettes non distribuées		357,37
Capitalisation	-9 682 093,14	
Total	-9 682 093,14	514 060,99
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	595 710,00	503 631,00
Distribution unitaire		1,02

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	4 594 715,16	103 487 479,13	207 562 887,44	293 015 902,99	253 093 439,30
Part M CLIMATE SOLUTIONS C en EUR					
Actif net	4 594 715,16	91 832 842,74	149 358 914,68	147 652 263,78	136 924 535,14
Nombre de titres	17 434,00	202 647,78	338 997,18	415 477,55	445 322,82
Valeur liquidative unitaire	263,54	453,16	440,59	355,37	307,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,78	8,29	23,44	-3,26	-48,78
Capitalisation unitaire sur résultat	0,15	-0,80	-1,20	-0,87	-0,87
Part M CLIMATE SOLUTIONS D en EUR					
Actif net			2 483 848,72	1 975 866,38	1 694 687,67
Nombre de titres			9 286,00	9 286,00	9 286,00
Valeur liquidative unitaire			267,48	212,77	182,49
Distribution unitaire sur +/- values nettes			3,21	1,82	
+/- values nettes unitaire non distribuées			3,81		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					-28,92
Capitalisation unitaire sur résultat			-0,94	-0,52	-0,52
Part M CLIMATE SOLUTIONS EB en EUR					
Actif net		5 451 408,19	30 124 804,82	61 992 551,55	48 669 545,35
Nombre de titres		20 000,00	113 221,63	287 709,83	260 031,65
Valeur liquidative unitaire		272,57	266,06	215,46	187,16
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-0,52	14,12	-1,97	-29,66
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,03	0,33	0,39	0,27

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Part M CLIMATE SOLUTIONS IPC en EUR					
Actif net			2 586,03	2 091,01	1 812,88
Nombre de titres			10,00	10,00	10,00
Valeur liquidative unitaire			258,60	209,10	181,28
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-1,38	-1,89	-28,74
Capitalisation unitaire sur résultat			-0,01	-0,06	-0,11
Part M CLIMATE SOLUTIONS R en EUR					
Actif net	6 203 228,20	25 558 436,18	21 897 636,35	5 318 613,09	
Nombre de titres	25 269,78	108 055,79	115 811,52	32 804,80	
Valeur liquidative unitaire	245,48	236,53	189,07	162,12	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,15	12,65	-1,75	-25,77	
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,79	-2,79	-2,30	-2,04	
Part M CLIMATE SOLUTIONS Y en EUR					
Actif net		34 297,01	59 495 493,92	60 484 245,17	
Nombre de titres		232,00	503 631,00	595 710,00	
Valeur liquidative unitaire		147,83	118,13	101,53	
Distribution unitaire sur +/- values nettes		1,77	1,02		
+/- values nettes unitaire non distribuées		2,11			
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				-16,25	
Distribution unitaire sur résultat			0,27	0,21	
Crédit d'impôt unitaire			0,042	(*)	
Capitalisation unitaire sur résultat			-0,16		

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ENCAVIS AG	EUR	708 686	11 048 414,74	4,37
NORDEX AG	EUR	485 434	5 048 513,60	1,99
TOTAL ALLEMAGNE			16 096 928,34	6,36
CHINE				
NIO INC - ADR	USD	670 000	5 499 457,01	2,17
XINYI SOLAR HOLDINGS LTD	HKD	6 040 996	3 191 480,15	1,26
TOTAL CHINE			8 690 937,16	3,43
DANEMARK				
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	377 000	10 840 223,27	4,29
TOTAL DANEMARK			10 840 223,27	4,29
ESPAGNE				
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	541 186	10 025 470,65	3,96
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBIENTE SA	EUR	458 931	8 540 705,91	3,38
TOTAL ESPAGNE			18 566 176,56	7,34
ETATS-UNIS				
ARRAY TECHNOLOGIES INC	USD	498 000	7 571 402,71	3,00
CHARGEPOINT HOLDINGS INC	USD	2 284 311	4 837 364,47	1,91
DARLING INGREDIENTS INC	USD	129 204	5 827 626,57	2,30
ENPHASE ENERGY	USD	84 693	10 127 903,19	4,00
FIRST SOLAR INC	USD	69 425	10 824 017,19	4,27
NEXTRACKER INC-CL A	USD	295 425	12 525 485,29	4,95
NVIDIA CORP	USD	17 211	7 713 331,60	3,05
SHOALS TECHNOLOGIES GROUP -A	USD	488 056	6 863 701,57	2,72
SUNNOVA ENERGY INTERNATIONAL	USD	871 713	12 030 428,28	4,75
SUNRUN INC	USD	618 267	10 983 331,41	4,34
TEXAS INSTRUMENTS COM	USD	23 455	3 618 225,61	1,43
XYLEM	USD	112 844	11 678 588,09	4,61
TOTAL ETATS-UNIS			104 601 405,98	41,33
FRANCE				
ALSTOM	EUR	240 057	2 923 894,26	1,16
DASSAULT SYST.	EUR	184 617	8 166 533,00	3,23
LEGRAND SA	EUR	36 919	3 474 077,90	1,37
NEOEN SA	EUR	283 784	8 592 979,52	3,39
NEXANS SA	EUR	73 003	5 785 487,75	2,29
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	46 923	8 529 662,94	3,37
TOTAL FRANCE			37 472 635,37	14,81
ITALIE				
INDUSTRIE DE NORA SPA	EUR	262 664	4 121 198,16	1,62
TOTAL ITALIE			4 121 198,16	1,62
JAPON				
KURITA WATER INDS JPY50	JPY	137 000	4 837 459,22	1,91
SHIMANO INC	JPY	26 500	3 701 320,92	1,46
TOTAL JAPON			8 538 780,14	3,37

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NORVEGE				
NEL ASA	NOK	15 226 654	9 333 361,15	3,69
SCATEC SOLAR	NOK	800 285	5 848 797,90	2,31
TOTAL NORVEGE			15 182 159,05	6,00
PAYS-BAS				
ALFEN BEHEER BV	EUR	114 272	6 888 316,16	2,72
TOTAL PAYS-BAS			6 888 316,16	2,72
SUISSE				
GEBERIT NOM.	CHF	6 396	3 722 941,68	1,47
SIKA AG-REG	CHF	26 000	7 684 881,21	3,04
STMICROELECTRONICS NV	EUR	168 817	7 632 216,57	3,01
TOTAL SUISSE			19 040 039,46	7,52
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			250 038 799,65	98,79
TOTAL Actions et valeurs assimilées			250 038 799,65	98,79
Créances			41 954,24	0,02
Dettes			-247 327,91	-0,10
Comptes financiers			3 260 013,32	1,29
Actif net			253 093 439,30	100,00

Part M CLIMATE SOLUTIONS Y	EUR	595 710,00	101,53
Part M CLIMATE SOLUTIONS D	EUR	9 286,00	182,49
Part M CLIMATE SOLUTIONS IPC	EUR	10,00	181,28
Part M CLIMATE SOLUTIONS R	EUR	32 804,80	162,12
Part M CLIMATE SOLUTIONS C	EUR	445 322,82	307,47
Part M CLIMATE SOLUTIONS EB	EUR	260 031,65	187,16

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part M CLIMATE SOLUTIONS Y

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	125 099,10	EUR	0,21	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	125 099,10	EUR	0,21	EUR

7. ANNEXE(S)

Dénomination du produit :
M Climate Solutions

Identifiant d'entité juridique :
96950064LDOGMTGW9J67

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

X Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 98.8% de l'actif net du fonds

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 0.0% de l'actif net du fonds

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Fonds thématique actions internationales, toutes capitalisations, ciblant les entreprises s'impliquant effectivement & pouvant générer un réel impact dans la Transition énergétique et écologique pour le climat.



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'OPC intègre les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail ci-dessous et dans la section « Stratégie d'investissement » du Prospectus.

La prise en compte des critères ESG au sein du fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et la volonté d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG, en encourageant les sociétés à progresser sur l'intégration de critères ESG dans leurs activités, valorisant ainsi les bonnes pratiques.

La société de Gestion a appliqué la politique décrite dans de document d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

100% du portefeuille investi hors liquidités & quasi-liquidités (soit 98.79% de l'actif net du fonds) est constitué d'investissements durables.

L'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille et l'empreinte carbone sont sensiblement inférieures à celles de l'indice. Cette performance est attribuable à notre large sous-exposition aux énergies fossiles.

L'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille et l'empreinte carbone sont également sensiblement inférieures à celle de l'indice lorsqu'on inclut les émissions du Scope 3 Tier 1.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

1.1. Performance environnementale

Scopes 1 et 2	29/12/23	30/12/22
Intensité Carbone Moyenne Pondérée		
M Climate Solutions	48	68
Stoxx Global 1800	108	143
Empreinte Carbone		
M Climate Solutions	14	29
Stoxx Global 1800	47	90
Taux de couverture (en poids actions)		
M Climate Solutions	100.00%	96.09%
Stoxx Global 1800	99.80%	99.75%

Source Montpensier Finance à partir des données MSCI

Intensité Carbone Moyenne Pondérée en Tonnes Émissions / \$M Chiffre d'Affaires

Empreinte Carbone en Tonnes Émissions / €M investi

Scopes 1, 2 et 3 Tier1	29/12/23	30/12/22
Intensité Carbone Moyenne Pondérée		
M Climate Solutions	127	152
Stoxx Global 1800	162	197
Empreinte Carbone		
M Climate Solutions	28	53
Stoxx Global 1800	65	119
Taux de couverture (en poids actions)		
M Climate Solutions	85.81%	89.22%
Stoxx Global 1800	98.43%	98.82%

Source Montpensier Finance à partir des données MSCI

NB : Dans le cadre du règlement délégué (UE) 2022/1288, à compter du mois de décembre 2023, l'empreinte carbone est normalisée par l'EVIC (Valeur d'entreprise + Liquidités). Précédemment, cette normalisation était réalisée par la capitalisation boursière.

1.2. Performance Sociale

	29/12/23	30/12/22
Suppressions de postes conséquentes		
M Climate Solutions	7.4%	2.6%
Stoxx Global 1800	17.8%	17.8%
Taux de couverture (en poids actions)		
M Climate Solutions	93.65%	100.0%
Stoxx Global 1800	90.52%	89.0%

	29/12/23	30/12/22
Présence de femmes au Board		
M Climate Solutions	33.6%	33.2%
Stoxx Global 1800	34.7%	33.7%
Taux de couverture (en poids actions)		
M Climate Solutions	100.00%	100.0%
Stoxx Global 1800	99.78%	99.8%

Source Montpensier Finance / MSCI

Suppressions de postes conséquentes : Poids des entreprises en portefeuille identifiées comme ayant effectué des suppressions de postes conséquentes (supérieures à 1 000 employés ou 10 % de la main-d'œuvre) au cours des trois dernières années.

Présence de femmes au Board : Poids pondéré des femmes parmi les membres des Conseils d'Administration et des Conseils de surveillance des entreprises en portefeuille.

1.3. Performance en matière de Gouvernance

	29/12/23	30/12/22
Indépendance du board		
M Climate Solutions	90.3%	92.9%
Stoxx Global 1800	92.1%	92.0%
Rémunération liée à des objectifs ESG		
M Climate Solutions	69.1%	58.7%
Stoxx Global 1800	65.4%	62.8%
Taux de couverture (en poids actions)		
M Climate Solutions	100.00%	100.00%
Stoxx Global 1800	99.78%	99.74%

Source Montpensier Finance / MSCI

Indépendance du board : Poids des entreprises en portefeuille identifiées comme ayant une majorité des administrateurs indépendants vis-à-vis des employés, des actionnaires majoritaires et des États.

Rémunération liée à des objectifs ESG : Poids des entreprises en portefeuille identifiées comme ayant intégré la prise en compte de critères ESG dans la rémunération des dirigeants. Cette mesure est basée sur les rapports publiés par les sociétés. Elle est strictement axée sur la prise en compte ou non de ces éléments dans les composantes de la rémunération variable et ne prend pas en considération leur efficacité.

1.4. Performance en matière de Droits de l'Homme

	29/12/23	30/12/22
Conformité avec le Pacte Mondial - Pass		
M Climate Solutions	100.0%	100.0%
Stoxx Global 1800	83.5%	83.3%
Conformité avec le Pacte Mondial - Watch List		
M Climate Solutions	0.0%	0.0%
Stoxx Global 1800	15.8%	15.8%
Conformité avec le Pacte Mondial - Fail		
M Climate Solutions	0.0%	0.0%
Stoxx Global 1800	0.5%	0.6%
Conformité avec le Pacte Mondial - NR		
M Climate Solutions	0.0%	0.0%
Stoxx Global 1800	0.2%	0.4%
Taux de couverture (en poids actions)		
M Climate Solutions	100.00%	100.00%
Stoxx Global 1800	99.79%	99.65%

Source Montpensier Finance / MSCI

Conformité avec le Pacte Mondial : Poids des entreprises en portefeuille identifiées comme respectant les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

- **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Voir ci-dessus



- **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

L'évaluation du critère « ne pas nuire de manière significative » (DNSH), s'appuie sur des exclusions, des Principales Incidences Négatives (PAI) et l'évaluation des controverses. En complément, sont également évaluées comme ne respectant pas le critère DNSH, les valeurs dont l'impact MIA écologique ou solidaire, ou l'impact sur les piliers E et S est négatif.

Pour plus de détails, voir le Prospectus et le Document Précontractuel SFDR annexé au prospectus de l'OPC disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Sont exclues de l'univers d'investissement du fonds les valeurs qui ne sont pas alignées avec certaines normes et conventions mondiales, notamment les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNG), les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme (UNGPNHR).

Les valeurs faisant l'objet d'une controverse « Red » sont exclues de l'univers d'investissement. Parmi ces controverses « Red », on retrouve notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (Droits de l'Homme, Droits du travail, Environnement et Corruption).



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Nous prenons en compte les 14 principaux indicateurs d'impacts négatifs dans la politique d'exclusions sectorielles et normatives, l'analyse des pratiques de bonne gouvernance (à travers la méthode propriétaire Montpensier Governance Flag – MGF), l'analyse qualitative propriétaire de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire (Montpensier Impact Assessment – MIA, Montpensier Industry Contributor – MIC), et/ou dans l'analyse des éco-activités qui détermine la contribution à un ou plusieurs objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. La pertinence et la couverture de ces indicateurs dans l'analyse varient en fonction du secteur, de l'industrie et de la région dans lesquels chaque entreprise opère.

Les informations concernant les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) se trouvent sur le site de la société de gestion :

<https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique-esg.pdf>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Nextracker Inc.	Energy	4.95%	États-Unis
Sunnova Energy Intl	Utilities	4.75%	États-Unis
Xylem Inc	Industrial Goods and Services	4.61%	États-Unis
Encavis AG	Utilities	4.37%	Allemagne
Sunrun Inc	Utilities	4.34%	États-Unis
Vestas Wind Systems	Energy	4.28%	Danemark
First Solar Inc	Energy	4.28%	États-Unis
Enphase Energy Inc	Energy	4.00%	États-Unis
EDP Renovaveis SA	Utilities	3.96%	Espagne
Nel Asa	Energy	3.69%	Norvège
Neoen SA	Utilities	3.40%	France
Solaria Energia Y Medio Ambi	Utilities	3.37%	Espagne
Schneider Electric	Industrial Goods and Services	3.37%	France
Dassault Systemes	Technology	3.23%	France
Nvidia Corp	Technology	3.05%	États-Unis

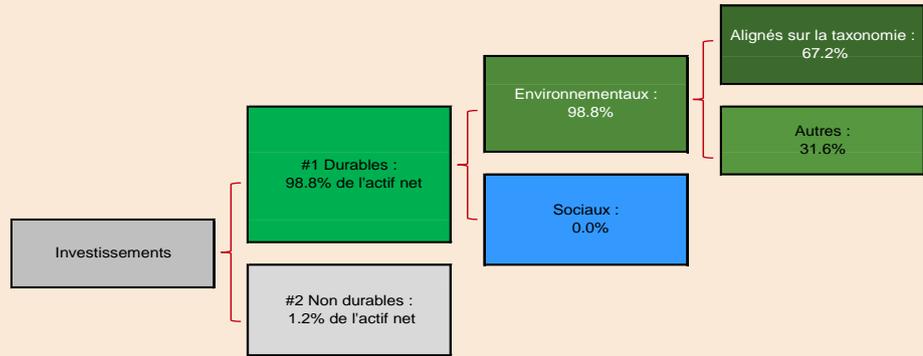
Poids total des 15 premières lignes vs l'actif net du fonds au 29/12/23 59.6%



L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie #1 Durables couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie #2 Non durables inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

	% AUM
Energy	32.1%
Utilities	26.5%
Industrials	23.6%
Technology	10.7%
Consumer Discretionary	3.6%
Consumer Staples	2.3%
Total	98.8%

de l'actif net du fonds au 29/12/23

Classification ICB (Industry Classification Benchmark) - 11 Secteurs Industries

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les données relatives à l'implication des entreprises dans les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie, sont déterminées en prenant en compte uniquement des données publiées par les entreprises.

Les données relatives à l'implication des entreprises dans les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie ne sont pas disponibles à ce jour.

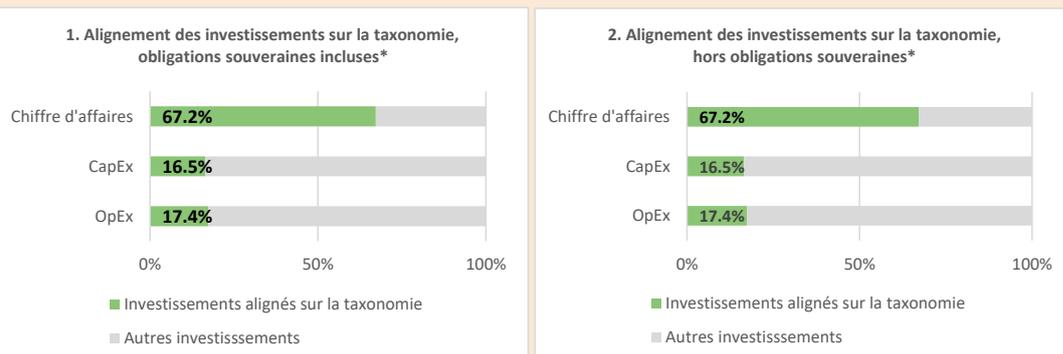
Pour information, de façon plus générale, les valeurs identifiées comme impliquées dans les énergies fossiles et/ou nucléaires représentent 3.37% du portefeuille, soit 3.37% du portefeuille pour les valeurs tirant une partie de leur chiffre d'affaires de l'énergie nucléaire, et 0.00% pour les valeurs impliquées dans les énergies fossiles.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les données relatives au Chiffre d'Affaires sont estimées par MSCI ESG Research selon la méthodologie décrite ci-après.

Les données relatives aux CapEx et aux OpEx tiennent compte uniquement des données publiées par les entreprises.

Alignement sur la taxonomie européenne

L'alignement sur la taxonomie européenne est estimée par MSCI ESG Research, à partir du pourcentage maximum du chiffre d'affaires d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics.

Le pourcentage du chiffre d'affaires provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, est réduit à 0 pour les entreprises qui ne satisfont pas aux critères "Do No Significant Harm" et "Minimum Social Safeguards" de la taxonomie européenne.

Il en est de même, pour les producteurs de tabac, les entreprises dont 5 % ou plus des revenus proviennent de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac, ainsi que les entreprises impliquées dans des armes controversées.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

L'OPCVM n'a pas de proportion minimale d'investissement dans des activités transitoires ou habilitantes.

● **Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

	29/12/23	30/12/22
Alignement sur la Taxonomie Européenne	% AUM	% AUM
M Climate Solutions	67.2%	60.9%

Le pourcentage indiqué ci-dessus représente la contribution du portefeuille à l'alignement sur la taxonomie européenne (sur la base du chiffre d'affaires) de l'ensemble des investissements durables qu'ils aient un objectif environnemental ou social.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.**



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

A la date du rapport, 98.8% de l'actif net étaient investis en investissements durables ayant un objectif environnemental, sachant que 31.6% n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

A la date du rapport, 0.0% de l'actif net étaient investis en investissements durables ayant un objectif social, sachant qu'il s'agit d'un fonds thématique actions internationales, toutes capitalisations, ciblant les entreprises s'impliquant effectivement & pouvant générer un réel impact dans la Transition énergétique et écologique pour le climat.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les liquidités, quasi-liquidités et éventuels produits dérivés de couverture représentent 1.2% de l'actif net du fonds, et ne présentent pas de garanties environnementales ou sociales minimales.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

La société de Gestion a appliqué la politique décrite dans le document d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

La politique d'engagement actionnarial de Montpensier Finance se compose d'une politique de vote et d'une politique d'engagement.

L'exercice du droit de vote est un élément important du dialogue avec les émetteurs. Il encourage la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Montpensier Finance considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs. La politique de droits de vote de Montpensier Finance vise à promouvoir la valorisation à long terme des investissements des OPC.

Pour exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC, les gérants s'appuient sur les principes énoncés dans les recommandations sur le gouvernement d'entreprise publiées par ISS Governance, dans sa politique Sustainability. Le périmètre ISS couvre l'ensemble des sociétés figurant dans les portefeuilles des OPC gérés par Montpensier Finance. Conformément à la déontologie, les gérants exercent leurs fonctions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs. Les gérants sont tout particulièrement sensibles aux résolutions qui seraient susceptibles de porter atteinte aux intérêts des actionnaires.

La politique de vote complète et le dernier rapport sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur notre site internet.

Montpensier Finance complète sa politique de vote par une Politique d'Engagement.

Les gérants sont invités à soulever toute question ou sujet d'attention auprès des entreprises lors de leurs contacts, en particulier lorsque les questions ESG apparaissent insuffisamment prises en compte ou signalées, afin de les encourager à améliorer leurs pratiques sur les questions environnementales, sociales, et de gouvernance d'entreprise, qui sont des facteurs de performances durables.

Les gérants, assistés par les analystes ISR, mènent un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille.

Ce dialogue peut prendre plusieurs formes :

- Contacts avec la société
- Envoi des intentions de vote des gérants à la Société, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale.

En complément des initiatives d'engagement que nous conduisons en direct, habituellement auprès de Petites et Moyennes Valeurs, nous participons aux actions collectives d'engagement en « pool », mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS ESG, pour les Grandes Valeurs.

Cet engagement a comme objectif :

- D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une meilleure démarche ESG ;
- D'encourager les sociétés à mieux communiquer sur leurs pratiques ESG.

La politique d'engagement complète et le dernier rapport d'engagement peuvent être consultés sur notre site internet.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Le fonds n'a pas recours à un indice de référence durable. Sa performance en matière de durabilité est comparée à son indicateur de référence : Stoxx Global 1800

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Voir plus haut les indicateurs de performance du fonds et de son indice de référence, au regard des indicateurs de durabilité.

INFORMATIONS POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE

Pays d'origine du placement collectif : France.

1 - Représentant en Suisse - Lieu où les documents déterminants peuvent être obtenus

Le Prospectus pour la Suisse, les documents « Informations Clés pour l'Investisseur », les statuts, les rapports semestriels et annuels ainsi que la liste des achats et des ventes réalisés pour le Fonds au cours de l'exercice financier peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant du Fonds :

REYL & Cie S.A.
4, rue du Rhône
1204 Genève Suisse

www.reyl.com

Pour les actions du Fonds offertes aux investisseurs non qualifiés en Suisse, ainsi que pour les actions du Fonds offertes aux investisseurs qualifiés en Suisse, le for est à Genève

2 -Service de paiement en Suisse

Le service de paiement en Suisse est :

BANQUE CANTONALE DE GENÈVE
17, Quai de l'Île
1204 Genève Suisse

3 - Publications

Les prix d'émission et de rachat, respectivement la valeur nette d'inventaire avec la mention « commissions non comprises » sont publiés lors de chaque émission ou chaque rachat de parts/d'actions sur le site Internet fundinfo. Les prix sont publiés quotidiennement. www.fundinfo.com

PERFORMANCES

Performances Calendaires		2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Fonds								
FR0013446812	M Climate Solutions C	-13.48%	-19.34%	-2.77%	71.95%			Fonds créé en 2019
FR0014002SD6	M Climate Solutions D	-13.48%	-19.34%					Part créé en 2021
FR00140072X2	M Climate Solutions IPC	-13.30%	-19.14%					Part créé en 2021
FR0013476678	M Climate Solutions R	-14.25%	-20.07%	-3.65%				part créée en 2020
FR0014000LV7	M Climate Solutions EB	-13.13%	-19.02%	-2.39%				part créée en 2020
FR0014002SE4	M Climate Solutions Y	-14.05%	-20.09%					part créée en 2021
Indicateur de Référence								
SXW1R	Stoxx Global 1800 Net Return Index EUR	19.07%	-12.91%	29.77%	6.74%			

LE TOTAL EXPENSE RATIO - TER* - (non audité)

$$\text{TER \%} = [\text{Charges d'exploitation} / \text{Fortune moyenne}] \times 100$$

Partis	C	R	EB	IPC	D
Isin	FR0013446812	FR0013476678	FR0014000LV7	FR00140072X2	FR0014002SD6
Charges d'exploitation	1 365 280,48	322 742,06	280 317,33	13,58	16 481,87
Fortune moyenne du fonds	151 761 587,02	17 890 394,10	56 039 622,89	1 953,85	1 833 738,66
TER	0,89%	1,80%	0,50%	0,69%	0,89%
Commission de surperformance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fortune moyenne du fonds	151 761 587,02	17 890 394,10	56 039 622,89	1 953,85	1 833 738,66
TER de surperformance	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Frais de fonctionnement et de gestion	0,89%	1,80%	0,50%	0,69%	0,89%

Partis	Y
Isin	FR0014002SE4
Charges d'exploitation	385 531,54
Fortune moyenne du fonds	86 080 570,16
TER	0,44%
Commission de surperformance	0,00
Fortune moyenne du fonds	86 080 570,16
TER de surperformance	0,00%
Frais de fonctionnement et de gestion	0,44%

Changement taux de frais de gestion sur la période : néant.

* Le TER présenté a été calculé conformément à la réglementation suisse cf "Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) des placements collectifs de capitaux" établie par l'Asset Management Association Switzerland AMAS,

** Dans le cas particulier de classes de parts lancées en cours d'exercice, les TER ont été calculés sur la base des Charges d'exploitation constatées depuis le lancement des classes de parts extrapolées sur une période de 12 mois, La fortune moyenne se calcule sur la base des valeurs de fin de mois de la période sous revue,